

**Une analyse juridique  
indépendante des violations de la  
Convention sur le génocide par la  
Fédération de Russie en Ukraine  
et de l'obligation de prévenir**

**MAI 2022**

### **Avant-propos du Dr. Azeem Ibrahim**

Ce rapport est le premier à aborder l'une des questions les plus controversées et les plus importantes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie : la guerre a-t-elle un caractère génocidaire ? Alors que les combats se poursuivent, les outils modernes ont rendu nécessaire l'examen de cette question et la révélation de sa vérité.

Le mot génocide étant si communément utilisé – et également contesté – il est inutile de lui donner une définition trop vague. Il est essentiel d'établir clairement les faits en utilisant les possibilités offertes par les méthodes d'enquête modernes et de procéder à une analyse juridique conformément au droit applicable.

Ceci est un projet de l'Institut New Lines et du Centre Raoul Wallenberg, qui a réuni trois équipes d'experts pour analyser le sujet. Il comprenait une équipe de juristes et d'experts en génocide, un second groupe d'enquêteurs spécialisés dans le renseignement de sources ouvertes (OSINT), et des linguistes qui ont pu utiliser les nombreuses sources primaires que cette guerre a déjà créées – les interceptions de communications et les témoignages.

Le New Lines Institute et le Centre Raoul Wallenberg ont effectué un travail approfondi sur les génocides des Rohingyas et des Ouïghours, notamment en produisant le premier rapport établissant un génocide au Xinjiang en application de la Convention sur le génocide de 1948.

Nous concluons que la Russie porte la responsabilité de l'État pour les violations de l'article II et de l'article III (c) de la Convention sur le génocide à laquelle elle est liée. Nous concluons également qu'il existe indubitablement un risque très sérieux de génocide, déclenchant l'obligation de prévention des États en vertu de l'article I de la Convention sur le génocide.

Ceci est le premier rapport de ce type, mais pas le dernier mot sur le sujet. Nous espérons que d'autres suivront.

Dr Azeem Ibrahim  
Directeur, Initiatives spéciales  
Institut New Lines for Strategy and Policy  
Washington, DC

## Résumé exécutif

Ce rapport présente une enquête indépendante sur les violations de la Convention sur le génocide commises par la Russie lors de son invasion de l'Ukraine et établit:

- 1) des motifs raisonnables de conclure que la Russie est responsable (i) d'une incitation directe et publique à commettre un génocide, et (ii) d'un génocide fondé sur une intention de détruire en partie le groupe national ukrainien ; et
  - 2) l'existence d'un risque sérieux de génocide en Ukraine, qui déclenche l'obligation juridique de tous les États de prévenir le génocide.
- I. **Le groupe protégé.** Le groupe national ukrainien est reconnu au niveau national, international et expressément par la Russie dans les relations interétatiques officielles et est donc protégé par la Convention sur le génocide.
  - II. **L'incitation au génocide.** En vertu de l'article III (c) de la Convention sur le génocide, l'incitation directe et publique à commettre le génocide est un crime distinct, que le génocide s'ensuive ou non.
  - III. **L'incitation au génocide orchestrée par l'État russe.**
    - a) **Le déni de l'existence d'une identité ukrainienne.** Des hauts fonctionnaires russes et les commentateurs des médias d'État nient de façon répétée l'existence d'une identité ukrainienne distincte, laissant entendre que ceux qui s'identifient comme Ukrainiens menacent l'unité de la Russie ou se complaisent dans le nazisme, et méritent donc d'être punis. La négation de l'existence de groupes protégés est un indicateur spécifique de génocide selon le guide des Nations Unies pour l'évaluation du risque d'atrocités de masse.
    - b) **L'accusation dans un miroir.** L'"accusation dans un miroir" est la forme d'incitation la plus puissante et historiquement récurrente, dans laquelle l'auteur accuse le groupe ciblé de planifier les mêmes atrocités qu'il a l'intention de commettre, présentant le groupe victime comme une menace existentielle et faisant apparaître la violence à son encontre comme défensive et nécessaire. Le Président Poutine et les responsables russes ont accusé l'Ukraine de commettre un génocide ou d'exterminer la population civile dans les zones contrôlées par les séparatistes soutenus par la Russie, comme prétexte pour envahir l'Ukraine.
    - c) **La "Dénazification" et la déshumanisation.** Les responsables russes et les médias d'État invoquent à plusieurs reprises la "dénazification" comme l'un des principaux objectifs de l'invasion et ont largement décrit les Ukrainiens comme des sous-hommes (« zombifiés », « bestiaux » ou « subordonnés »), des malades ou des contaminés (« racaille », « saleté », « désordre ») ou des menaces existentielles et l'incarnation du mal (« nazisme », « jeunesse hitlérienne », « Troisième Reich »). Cette rhétorique est utilisée pour dépeindre un segment important ou une génération entière d'Ukrainiens comme des nazis et des ennemis mortels, ce qui en fait des cibles légitimes ou nécessaires pour la destruction.
    - d) **La construction des Ukrainiens comme une menace existentielle.** Dans le contexte russe, la campagne d'incitation orchestrée par l'État lie ouvertement l'invasion actuelle à la guerre existentielle de l'Union soviétique contre l'Allemagne nazie, amplifiant l'impact de la propagande sur le public russe pour qu'il commette ou tolère des atrocités de masse. Le 5 avril 2022, Dmitry Medvedev, actuel vice-Président du Conseil de sécurité russe, a publié que : « s'étant transformée en Troisième Reich... l'Ukraine subira le même sort... ce qu'elle mérite ! Ces tâches ne peuvent être accomplies instantanément. Et elles ne se décideront pas seulement sur les champs de bataille ». La veille du très largement célébré Jour de la Victoire, qui marque la victoire soviétique sur l'Allemagne nazie, le Président Poutine a envoyé un télégramme aux séparatistes soutenus par la Russie, affirmant que les Russes se battent « pour libérer leur terre natale de la saleté nazie », et promettant que « la victoire

- sera la nôtre, comme en 1945 ». L'Église orthodoxe russe a publiquement soutenu ce parallèle historique et fait l'éloge de la lutte de la Russie contre les nazis.
- e) **Le conditionnement du public russe à commettre ou à tolérer des atrocités.** Le Kremlin a nié les atrocités commises par ses forces et a récompensé les soldats soupçonnés de massacres en Ukraine, ce qui a permis aux soldats de commettre d'autres atrocités et au public russe de les tolérer. Le Kremlin est en mesure d'inciter directement le public en canalisant et en amplifiant sa propagande par le biais d'un paysage médiatique contrôlé et d'une censure extrême autour de la guerre. Les pourvoyeurs de la propagande d'incitation sont tous des personnalités politiques, religieuses et médiatiques d'État très influentes, dont le Président Poutine. Il est de plus en plus largement prouvé que les soldats russes ont intériorisé la campagne de propagande de l'État et y répondent en reprenant son contenu lorsqu'ils commettent des atrocités. Parmi les déclarations rapportées de soldats, citons les menaces de violer « toutes les putes nazies », la « chasse aux nazis », « nous vous libérerons des nazis », « nous sommes ici pour vous nettoyer de la saleté » (après une exécution publique), entre autres.
- IV. **L'intention génocidaire.** Ce qui distingue le génocide en tant que crime est « l'intention de détruire, en tout ou en partie, [un groupe protégé], comme tel ». Cette intention peut être attribuée à un État par la preuve d'un plan général (découlant de déclarations, documents ou politiques officiels) ou peut être déduite d'un schéma systématique d'atrocités visant le groupe protégé. Les cinq actes génocidaires – meurtre, atteinte grave à l'intégrité, soumission intentionnelle à des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique, des mesures visant à entraver les naissances, et le transfert forcé d'enfants vers un autre groupe – peuvent également indiquer une intention génocidaire lorsqu'ils sont considérés dans leur ensemble.
- a) **Un plan génocidaire.** Un « plan général » visant à détruire en partie le groupe national ukrainien peut être démontré par l'incitation au génocide à l'origine de l'invasion actuelle ou par les schémas ou méthodes frappants d'atrocités suggérant une politique militaire.
- V. **Le schéma génocidaire de destruction visant les Ukrainiens.**
- a) **Les massacres de masse.** Les forces russes ont rassemblé des civils ukrainiens pour les exécuter en masse dans les territoires occupés. Ces exécutions sont caractérisées par des méthodes de mise à mort communes : mains liées, torture et balles dans la tête à bout portant. Le massacre bien documenté de Boutcha, pourrait être le signe de tactiques cohérentes employées par les forces russes dans les zones occupées actuellement inaccessibles. Le nombre de fosses communes dans les zones contrôlées par les Russes augmente rapidement, comme l'ont montré les enquêteurs et les images satellites, mais l'ampleur du massacre ne sera connue que lorsque l'accès aux sites contrôlés par les forces russes sera sécurisé.
- b) **Les attaques délibérées contre les abris, les voies d'évacuation et les couloirs humanitaires.** Les forces russes attaquent systématiquement les abris et les voies d'évacuation avec précision, ce qui indique une politique militaire, tuant et piégeant les civils dans les zones assiégées ou en conflit.
- c) **Le bombardement indiscriminé de zones résidentielles.** Les forces russes ont largement utilisé des armes à effet généralisé et indiscriminé ou des armes à sous-munitions, ciblant des zones densément peuplées dans au moins huit oblasts (provinces) d'Ukraine.
- d) **Les sièges militaires russes : l'infliction délibérée et systématique de conditions mettant la vie en danger.** Tout en bombardant sans relâche les Ukrainiens dans les zones assiégées de l'intérieur et de l'extérieur, les forces russes ont simultanément et délibérément infligé des conditions de vie visant à entraîner leur destruction physique.
- i. **La destruction des infrastructures vitales.** Les forces russes suivent un schéma brutal similaire lorsqu'elles assiègent les villes ukrainiennes, en frappant d'abord les sources d'eau, d'électricité et de communication, puis en ciblant les installations médicales, les

- entrepôts de céréales et les centres de distribution de l'aide, démontrant une stratégie et une politique militaire consistant à infliger délibérément des conditions fatales aux résidents ukrainiens. Ces actions coordonnées de l'armée russe visant à priver les résidents ukrainiens des produits de première nécessité et à les piéger dans ces conditions destructrices, démontrent que les sièges sont prévus pour entraîner leur destruction physique. Au 15 avril, 1,4 million de personnes dans l'est de l'Ukraine touché par le conflit n'ont pas accès à l'eau potable et 4,6 millions de personnes supplémentaires n'ont pas un accès adéquat à l'eau.
- ii. **Les attaques contre les soins de santé.** Au 25 mai, l'Organisation mondiale de la santé a recensé 248 attaques contre le système de santé ukrainien. Les attaques constantes et délibérées des forces russes contre les maternités sont particulièrement probantes de l'intention génocidaire en ce qu'elles constituent quatre des cinq actes génocidaires consistant à tuer ou à blesser gravement, à exacerber les conditions générales qui menacent la vie, et à empêcher les femmes ukrainiennes d'accoucher en toute sécurité.
  - iii. **La destruction et la saisie de produits de première nécessité, d'aide humanitaire et de céréales.** Les forces russes ont détruit et saisi de vastes stocks de céréales, notamment en expropriant et en transportant des centaines de milliers de tonnes vers la Russie, et ont bloqué ou saisi à plusieurs reprises l'aide humanitaire ou les travailleurs cherchant à évacuer les civils, utilisant la famine comme arme de guerre.
  - iv. **Les autres sites où les conditions de vie sont menacées.** Les forces russes ont détenu des Ukrainiens dans d'autres sites où ils ont été privés de produits de première nécessité, ce qui a parfois entraîné des décès plus immédiats par suffocation ou famine.
  - e) **Les viols et les violences sexuelles.** Les rapports faisant état de violences sexuelles et de viols dans les zones occupées par les Russes suggèrent une tendance généralisée et systématique, avec des viols collectifs, des viols dans les maisons ou les abris, des viols de parents devant les enfants et vice versa, et l'esclavage sexuel. Le viol et la violence sexuelle peuvent constituer des actes génocidaires multiples, dont par exemple des mesures de prévention des naissances, et infliger des destructions physiques et biologiques à long terme bien documentées. L'ampleur réelle de la violence sexuelle liée à cette guerre n'apparaîtra qu'avec le temps, mais ne sera probablement jamais complètement révélée.
  - f) **Le transfert forcé des Ukrainiens.** La Russie a signalé le transfert de plus d'un million de personnes de l'Ukraine vers la Russie depuis le début de l'invasion, dont plus de 180 000 enfants. Des réfugiés et des fonctionnaires ont déclaré avoir été transférés par la force ou la menace de la force. Selon des responsables ukrainiens, la législation russe est en cours de réforme pour accélérer l'adoption d'enfants du Donbass, tandis que les enfants ukrainiens envoyés de force en Russie sont contraints de suivre des cours de russe. Le transfert forcé d'enfants ukrainiens vers la Russie est un acte génocidaire au sens de l'article II (e) de la Convention sur le génocide.
- VI. **L'intention de détruire le groupe national ukrainien en partie.** L'intention de détruire un groupe « en partie » n'est pas seulement déterminée par le nombre de victimes ukrainiennes, qui est largement sous-estimé. L'ampleur des atrocités visant les Ukrainiens doit être évaluée par rapport à la zone d'activité ou de contrôle de la Russie. Les forces russes ont laissé une série de destruction physique concentrée lors de leur retrait des zones occupées, notamment des exécutions massives à bout portant, des actes de torture, la destruction d'infrastructures vitales, des viols et des violences sexuelles. Le ciblage sélectif de dirigeants ou d'activistes ukrainiens en vue de leur disparition ou de leur assassinat est une preuve supplémentaire de l'intention de détruire en partie le groupe national ukrainien, car ces figures sont emblématiques du groupe ou essentielles à sa survie.
- VII. **L'obligation de prévenir le génocide.** Les États ont l'obligation juridique de prévenir le génocide au-delà de leurs frontières dès lors qu'ils prennent conscience du risque sérieux de génocide – un seuil que ce rapport établit clairement, et dont les États ne peuvent

désormais nier la connaissance. La Convention sur le génocide impose aux États une obligation juridique minimale de prendre des mesures raisonnables pour contribuer à la prévention du génocide et à la protection des civils ukrainiens vulnérables contre le risque imminent de génocide.

**Ce rapport a été élaboré grâce aux contributions et à la consultation de nombreux experts indépendants, dont les suivants :**

Yonah Diamond

Prof. John Packer

Erin Farrell Rosenberg

Prof. Susan Benesch

Rayhan Asat

Adejoké Babington-Ashaye

Christopher Atwood

Santiago A. Canton

Hon. Irwin Cotler

Prof. David Crane

Dato Param Cumaraswamy

Amb. Kelley Currie

Prof. Tanya L. Domi

Dr. Tatyana Eatwell

Mark Ellis

Zoe Gladstone

Prof. Max Hilaire

Mofidul Hoque

Prof. Steven T. Katz

Prof. Hiroaki Kuromiya

Prof. Errol Mendes

Prof. Norman M. Naimark

Dr. Melanie O'Brien

Dr. Ewelina U. Ochab

Prof. Maxim Pensky

Emily Prey

Amb. Allan Rock

Dean Michael Scharf

Amb. David J. Scheffer

Prof. Marci Shore

Dr. David Simon

Prof. Timothy Snyder

Dr. Gregory H. Stanton

Chief Charles Taku

Dr. György Tatár

Robert Tyler

## Table des matières

<i>Avant-propos du Dr. Azeem Ibrahim</i> .....	1
<i>Résumé exécutif</i> .....	2
<i>Introduction</i> .....	9
<i>Méthodologie</i> .....	9
<i>Le cadre juridique de la responsabilité de l'État</i> .....	10
1. <b>La Convention sur le génocide</b> .....	10
2. <b>La prévention : l'objectif central de la Convention sur le génocide</b> .....	11
3. <b>L'attribution de la responsabilité de l'État</b> .....	12
<i>Bref rappel historique</i> .....	13
<i>Le groupe national protégé</i> .....	13
<b>I. L'incitation directe et publique à commettre un génocide</b> .....	14
<b>Le droit applicable</b> .....	14
<i>La préparation du terrain pour l'incitation au génocide : Nier l'existence du groupe ukrainien</i> .....	15
<b>Le prétexte à l'invasion : l'“accusation dans un miroir” et la construction d'une menace existentielle ukrainienne</b> .....	17
<i>La “dénazification” et la déshumanisation</i> .....	17
<b>Le conditionnement du public russe à commettre et à tolérer des atrocités</b> .....	20
<b>II. La preuve de l'intention génocidaire</b> .....	22
<b>Le droit applicable</b> .....	22
<b>Le plan général</b> .....	23
<b>La déduction de l'intention génocidaire à partir d'un schéma de destruction ciblant les Ukrainiens</b> .....	24
<i>Les massacres terrestres/les meurtres collectifs</i> .....	24
<i>Les autres sites de massacres</i> .....	26
<i>Les attaques délibérées contre les abris, les voies d'évacuation et les couloirs humanitaires</i> .....	26
<i>Le bombardement indiscriminé de zones résidentielles</i> .....	28
<i>Les sièges militaires russes : l'infliction délibérée et systématique de conditions mettant la vie en danger</i> .....	29
<i>La destruction d'infrastructures vitales</i> .....	29
<i>Les attaques contre les soins de santé</i> .....	30
<i>La destruction et la saisie de produits de première nécessité, d'aide humanitaire et de céréales</i> .....	30
<i>Les autres sites de conditions mettant la vie en danger</i> .....	31
<i>Les viols et violences sexuelles</i> .....	31
<i>Le transfert forcé d'Ukrainiens</i> .....	33
<i>La destruction de sites culturels et sacrés</i> .....	34
<i>L'intention de détruire en partie</i> .....	34



<b>L'attribution de l'intention génocidaire .....</b>	<b>35</b>
<b><i>III. L'obligation de prévenir le génocide .....</i></b>	<b>36</b>
<b>Le risque imminent de génocide .....</b>	<b>36</b>
<b>La nature de l'obligation de prévenir .....</b>	<b>37</b>
<b><i>Conclusion.....</i></b>	<b>38</b>
<b><i>Postface de l'honorable Irwin Cotler.....</i></b>	<b>39</b>
<b><i>Annexes.....</i></b>	<b>40</b>

## **Introduction**

Ce rapport est une enquête indépendante sur les violations de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, commises par la Russie dans le cadre de son invasion de l'Ukraine. Elle est réalisée comme une réponse urgente aux atrocités en cours. La Convention sur le génocide impose des obligations juridiques à tous les États parties, y compris la Russie, de prendre des mesures pour prévenir le génocide dès qu'un risque sérieux se présente ou pour l'arrêter lorsqu'il se déroule. L'obligation de prévenir le génocide est une obligation juridique autonome et, comme l'indique le nom de la Convention, elle est déclenchée avant qu'un génocide ne se produise<sup>1</sup>. Ce rapport conclut raisonnablement que la Russie est responsable de l'incitation à commettre le génocide et du génocide sur le fondement d'une intention de détruire en partie le groupe national ukrainien. Le rapport conclut également de manière définitive qu'il existe un risque sérieux de génocide, ce qui déclenche l'obligation de prévention.

Le Tribunal de Nuremberg a historiquement déclaré en 1947 que « les crimes contre le droit international sont commis par des [individus] et non par des entités abstraites »<sup>2</sup>. Ce rapport est destiné à renforcer les processus pénaux parallèles en cours au niveau international, visant à identifier et à tenir les auteurs individuels responsables de tous les crimes graves, dont le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et l'agression. Les atrocités documentées et compilées dans ce rapport devraient servir à faire avancer ces enquêtes et poursuites pénales. Cependant, ce rapport a pour but de tenir les États – les principaux acteurs des relations interétatiques – au courant de leurs obligations juridiques actuelles et contraignantes en vertu de la Convention sur le génocide afin de s'assurer qu'ils s'y conforment pleinement.

## **Méthodologie**

Ce rapport se fonde en grande partie sur des sources ouvertes vérifiées et couvre la période allant jusqu'au 22 mai 2022, mais il doit être lu dans le contexte d'une situation qui évolue rapidement sur le terrain. Si la seule source d'une déclaration est une source officielle, le corps du texte le précise explicitement. Le rapport est organisé en trois sections principales : l'incitation à commettre un génocide, les preuves de l'intention génocidaire, et l'obligation de prévenir le génocide.

Dans les affaires de génocide, la Cour internationale de justice (CIJ) a appliqué une norme de preuve plus élevée que la prépondérance des probabilités, étant donné la gravité exceptionnelle des accusations<sup>3</sup>. Le présent rapport applique toutefois la norme des « motifs raisonnables de conclure » aux questions relatives aux violations de la Convention sur le génocide par les États, en raison de la nature non judiciaire de l'enquête, dans un contexte de guerre permanente et à ce stade précoce du processus d'enquête global<sup>4</sup>. Le rapport applique une deuxième norme dite « concluante » ou « pleinement convaincante » pour démontrer que le seuil de l'existence d'un risque sérieux de génocide a été atteint, déclenchant l'obligation de tous les États de le prévenir.

---

<sup>1</sup> Bosnia v Serbia Judgment 2007, para. 148

<sup>2</sup> Judgment of the Nuremberg International Military Tribunal 1946, p. 55, [https://crimeofaggression.info/documents/6/1946\\_Nuremberg\\_Judgement.pdf](https://crimeofaggression.info/documents/6/1946_Nuremberg_Judgement.pdf).

<sup>3</sup> CIJ Bosnia 2007 para. 209. La Cour a estimé qu'elle devait être « pleinement convaincue » que le crime ou les actes de l'article III ont été commis.

<sup>4</sup> La Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a décrit cette norme comme étant, en ce qui concerne les constatations de fait, « rempli lorsqu'un ensemble suffisant et fiable d'informations de première main qui concordent avec d'autres informations permettait à une personne normalement prudente de conclure raisonnablement qu'un fait était survenu ou que des comportements récurrents avaient eu lieu » (para. 6) A/HRC/39/64

## Le cadre juridique de la responsabilité de l'État

### 1. La Convention sur le génocide

Le crime de génocide en droit international est codifié dans la Convention sur le génocide, un traité que l'Union soviétique (aujourd'hui la Russie) a signé et ratifié respectivement en 1949 et 1954,<sup>5</sup>. Les obligations de la Russie en vertu de la convention sur le génocide sont *erga omnes*, ou dues à la communauté internationale dans son ensemble, ce qui découle du statut de *jus cogens* de l'interdiction du génocide<sup>6</sup>. La Convention sur le génocide prévoit la responsabilité pénale des individus pour le génocide et les actes connexes, tandis que les États peuvent être tenus responsables de tels actes en vertu d'un cadre juridique distinct, bien que se chevauchant parfois<sup>7</sup>. Il est important de noter que la norme de preuve pour les violations d'un traité en vertu du droit international est inférieure à celle requise pour les procédures pénales<sup>8</sup>. La responsabilité de l'État pour les violations du droit international découle d'actes internationalement illicites attribués à l'État ou, dans le cas du génocide, d'un comportement illicite d'une gravité exceptionnelle qui est attribuable à l'État. Ce rapport n'envisage pas la responsabilité pénale individuelle mais plutôt la question de savoir si la Russie porte la responsabilité de l'État pour les violations de la Convention sur le génocide, un accord juridiquement contraignant entre ses 152 États parties. Le rapport applique la Convention sur le génocide comme source principale de droit, à la lumière de la jurisprudence internationale, du droit international coutumier, de la pratique des États, et des travaux universitaires pertinents.

L'article I de la Convention sur le génocide impose aux États parties des obligations concernant le génocide qui, « qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens qu'ils s'engagent à prévenir et à punir »<sup>9</sup>.

L'article II définit le génocide comme suit :

*Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :*

<sup>5</sup> *The Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide* (Genocide sur le Convention) was adopted by unanimous vote, UN General Assembly resolution 260 (III) of 9 December 1948, [https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/atrocities-crimes/Doc.I\\_Convention%20on%20the%20Prevention%20and%20Punishment%20of%20the%20Crime%20of%20Genocide.pdf](https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/atrocities-crimes/Doc.I_Convention%20on%20the%20Prevention%20and%20Punishment%20of%20the%20Crime%20of%20Genocide.pdf). There are currently 152 States parties, "Status of Treaties: Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide," *United Nations Treaty Collection* [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-1&chapter=4&clang=\\_en#33](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-1&chapter=4&clang=_en#33).

<sup>6</sup> *Bosnia and Herzegovina v Yugoslavia*, ICJ Judgment, 11 July 1996, para. 31; voir aussi Report of the International Law Commission on the work of its 53rd session (2001) pp 112-113, [https://legal.un.org/ilc/documentation/english/reports/a\\_56\\_10.pdf](https://legal.un.org/ilc/documentation/english/reports/a_56_10.pdf).

<sup>7</sup> *Bosnia v Serbia*, para. 167-69, 174. La CIJ fonde sa conclusion sur le fait que les États peuvent être jugés responsables de génocide et des actes connexes relevant de l'article III, en se fondant sur le libellé explicite de l'article IX de la Convention sur le génocide, qui prévoit la « responsabilité d'un État en matière de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III ». Voir également P. Gaeta, "On What Conditions Can a State Be Held Responsible for Genocide?", *European Journal of International Law*, 2007, p. 643 ("For the international responsibility of the state to arise, however, there would be no need to demonstrate that the state as such – or one or more of its officials – harboured a genocidal intent in the criminal sense. This is a requirement that only pertains to the criminal liability of individuals.")

<sup>8</sup> Sur la norme de preuve dans le cadre de la Convention sur le génocide, voir, entre autres, les documents suivants: Stephen Wilkinson, "Standards of Proof in International Humanitarian and Human Rights Fact-Finding and Inquiry Missions", the Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights, p. 20, <https://www.geneva-academy.ch/joomlatools-files/docman-files/Standards%20of%20Proof%20in%20Fact-Finding.pdf>.

<sup>9</sup> GC Art. I.

- a) *Meurtre de membres du groupe;*
- b) *Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;*
- c) *Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;*
- d) *Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;*
- e) *Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.*

Par conséquent, en vertu de l'article II, il y a trois éléments constitutifs : (1) la commission d'un des actes génocidaires commis contre (2) un groupe protégé et (3) avec l'intention de détruire le groupe en tout ou en partie. L'article III énumère les actes punissables, dont : « a) le génocide; b) l'entente en vue de commettre le génocide; c) l'incitation directe et publique à commettre le génocide; d) la tentative de génocide; e) et la complicité dans le génocide »<sup>10</sup>.

## 2. La prévention : l'objectif central de la Convention sur le génocide

La prévention est l'objectif premier de la Convention sur le génocide, comme l'implique le terme opérationnel de son titre – la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide – et la même obligation juridique expresse en vertu de l'article premier. La CIJ a clairement établi quand l'obligation de prévention est déclenchée :

l'obligation de prévention et le devoir d'agir qui en est le corollaire prennent naissance, pour un État, au moment où celui-ci a connaissance, ou devrait normalement avoir connaissance, de l'existence d'un risque sérieux de commission d'un génocide<sup>11</sup>.

L'obligation de prévenir le génocide n'est pas limitée au territoire de l'État, mais s'étend à tout endroit où il est « en mesure d'agir pour s'acquitter des obligations en question »<sup>12</sup>. La Convention de Vienne sur le droit des traités (CVDT), ou "traité des traités", à laquelle la Russie est également partie, fixe les paramètres d'interprétation des traités. L'article 31 prévoit :

Un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire à attribuer aux termes du traité dans leur contexte et à la lumière de son objet et de son but<sup>13</sup>.

Les traités sont interprétés en fonction de leur préambule et des accords connexes<sup>14</sup>. Le préambule de la Convention fait référence à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a mandaté sa rédaction et affirmé le crime de génocide en droit international comme suit :

---

<sup>10</sup> GC Art. III.

<sup>11</sup> Bosnia v. Serbia, para. 431.

<sup>12</sup> ICJ Bosnia v Serbia, para 183.

<sup>13</sup> Convention de Vienne sur le droit des traités, 23 Mai 1969, (CVDT), [https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/conventions/1\\_1\\_1969.pdf](https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/conventions/1_1_1969.pdf).

<sup>14</sup> CVDT, *supra* note 13, à l'article 31 (2)(a). En termes de "contexte," voir aussi Raphael Lemkin's *Axis Rule in Occupied Europe*, pour l'origine du terme "génocide" et précurseur de la Convention sur le génocide. Lemkin a défini le génocide comme "not necessarily mean the immediate destruction of a nation ... rather to signify a coordinated plan of different actions aiming at the destruction of essential foundations of the life of national groups, with the aim of annihilating the groups themselves. The objective of such a plan would be disintegration of the political and social institutions of culture, language, national feelings, religion, and the economic existence of national groups and the destruction of the personal security, liberty, health, dignity and even the lives of the individuals belonging to such groups." Raphael Lemkin, *Axis Rule in Occupied Europe* (Washington, D.C., 1944), p. 79.

le refus du *droit à l'existence* à des groupes humains entiers...qui inflige de grandes pertes à l'humanité, qui se trouve ainsi privée des apports culturels et autres de ces groupes, et est contraire à la loi morale ainsi qu'à l'esprit et aux fins des Nations Unies<sup>15</sup>.

L'objet et le but du traité sont expressément énoncés tant dans le titre de la Convention que dans son article I : obliger les parties contractantes à prévenir et à punir le génocide. Selon la CIJ, l'objet de la Convention est de « sauvegarder l'existence même de certains groupes humains »<sup>16</sup>. Cet idéal constitue « le fondement et la mesure de toutes les dispositions qu'elle renferme »<sup>17</sup>. Le présent rapport doit être lu à la lumière de cet objectif premier qui est de prévenir le génocide avant la destruction totale ou partielle et de sauvegarder le groupe protégé<sup>18</sup>.

### 3. L'attribution de la responsabilité de l'État

Les Articles de 2001 de la Commission du droit international (CDI) sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite fournissent les règles du droit international coutumier ou général, selon la CIJ, pour l'attribution d'un comportement illicite à un État<sup>19</sup>. En vertu des Articles sur la responsabilité de l'État, les actes illicites seront attribués à l'État lorsqu'ils sont perpétrés par une personne ou une entité qui est : (1) un organe de l'État en vertu du droit de l'État (*de jure*) ou qui agit en « complète dépendance » de l'État (*de facto*)<sup>20</sup>; (2) habilitée par le droit de l'État à exercer des prérogatives d'autorité gouvernementale<sup>21</sup>; ou (3) agissant sur les instructions, ou sous la direction ou le « contrôle effectif » d'organes de l'État, selon une jurisprudence constante<sup>22</sup>. Les actes des personnes ou entités exerçant l'autorité gouvernementale sont même attribuables à l'État

<sup>15</sup> UN General Assembly, *The Crime of Genocide*, 11 December 1946, A/RES/96, <https://www.refworld.org/docid/3b00f09753.html>.

<sup>16</sup> ICJ Advisory Opinion, *Reservations to the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide*, May 28<sup>th</sup>, 1951, p. 12,

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> En vertu de l'article 31(3) de la CVDT, les termes du traité doivent être interprétés à la lumière (a) des accords ultérieurs et (b) de pratique ultérieurement suivie dans l'application du traité par laquelle est établi l'accord des parties à l'égard de l'interprétation du traité et « (c) de toute règle pertinente de droit international applicable dans les relations entre les parties ». CVDT, *supra* note 13, à l'article 31(2-3). En outre, l'article 31(4), prévoit qu' : « Un terme sera entendu dans un sens particulier s'il est établi que telle était l'intention des parties ». En vertu de l'article 32, des moyens complémentaires d'interprétation, y compris les « travaux préparatoires du traité », peuvent être utilisés pour confirmer le sens des termes d'un traité ou de ses dispositions ou pour « déterminer le sens lorsque l'interprétation donnée conformément à l'article 31 [soit]: « a) Laisse le sens ambigu ou obscur; ou b) Conduit à un résultat qui est manifestement absurde ou déraisonnable ».

<sup>19</sup> La CDI a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) en 1947 pour s'acquitter du mandat que lui confère l'article 13(1)(a) de la Charte des Nations Unies de « développer la coopération internationale dans le domaine politique et encourager le développement progressif du droit international et sa codification »; en conséquence, ses vues, telles qu'adoptées par l'AGNU, font autorité. Voir également *Bosnia v. Serbia*, para. 149, 401.

<sup>20</sup> Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, 2001, article 4, *Comportement des organes de l'État*, affirme que « 1. Le comportement de tout organe de l'État est considéré comme un fait de l'État d'après le droit international, que cet organe exerce des fonctions législative, exécutive, judiciaire ou autres, quelle que soit la position qu'il occupe dans l'organisation de l'État, et quelle que soit sa nature en tant qu'organe du gouvernement central ou d'une collectivité territoriale de l'État. 2. Un organe comprend toute personne ou entité qui a ce statut d'après le droit interne de l'État ». [https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/commentaries/9\\_6\\_2001.pdf](https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/french/commentaries/9_6_2001.pdf); voir aussi *Bosnia*, para. 392 et *Nicaragua*, para. 109.

<sup>21</sup> *Ibid.* Article 5, *Comportement d'une personne ou d'une entité exerçant des prérogatives de puissance publique*, affirme que : « Le comportement d'une personne ou entité qui n'est pas un organe de l'État au titre de l'article 4, mais qui est habilitée par le droit de cet État à exercer des prérogatives de puissance publique, pour autant que, en l'espèce, cette personne ou entité agisse en cette qualité, est considéré comme un fait de l'État d'après le droit international ».

<sup>22</sup> *Ibid.* Article 8, *Comportement sous la direction ou le contrôle de l'État*, affirme que : « Le comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes est considéré comme un fait de l'État d'après le droit international si cette personne ou ce groupe de personnes, en adoptant ce comportement, agit en fait sur les instructions ou les directives ou sous le contrôle de cet État ». Voir *Bosnia v Serbia*, paras. 396-407.

lorsqu'ils excèdent leur autorité ou leurs instructions<sup>23</sup>. Le comportement des forces armées et des fonctionnaires russes, en tant qu'organes de l'État<sup>24</sup>, et des personnes ou entités agissant sous leur contrôle effectif, y compris les opérateurs de médias appartenant à l'État et les fonctionnaires ou entités contrôlés par le gouvernement russe au sein des "républiques" autoproclamées, est attribuable à la Russie<sup>25</sup>. Le présent rapport examine si les personnes ou entités qui ont incité à commettre le génocide en vertu de l'article III (c) ou le génocide en vertu de l'article II sont attribuables à la Russie<sup>26</sup>.

### Bref rappel historique

En décembre 1991, l'Ukraine a obtenu son indépendance totale (92 % des Ukrainiens ont voté pour), suivi de la reconnaissance internationale en tant qu'État souverain, bien qu'une identité nationale ukrainienne unique ait longtemps précédé l'indépendance officielle. En juin 1996, le parlement ukrainien a ratifié une nouvelle constitution, reconnaissant l'ukrainien comme la langue de l'État, parmi de nombreux autres indices de la nation. En avril 2021, la Russie a envoyé plus de cent mille soldats dans les zones frontalières ukrainiennes – la plus forte mobilisation depuis 2014. Le 21 février 2022, le Kremlin a officiellement reconnu les régions de Louhansk et de Donetsk comme des républiques indépendantes. Le 23 février 2022, le Président russe Vladimir Poutine a ordonné aux forces russes d'envahir l'Ukraine, ce qu'elles ont fait le lendemain<sup>27</sup>.

### Le groupe national protégé

La jurisprudence a défini un groupe protégé par ses caractéristiques positives, c'est-à-dire le groupe "comme tel"<sup>28</sup>, et un groupe national spécifiquement comme « un ensemble de personnes considérées comme partageant un lien juridique basé sur une citoyenneté commune, jointe à une réciprocité de droits et de devoirs »<sup>29</sup>. Le peuple ukrainien partage une nationalité et une citoyenneté internationalement reconnues ainsi qu'une identité commune. En fait, selon des études récentes, la grande majorité des Ukrainiens s'identifient comme Ukrainiens, y compris ceux qui parlent russe et vivent dans des régions majoritairement russophones<sup>30</sup>. La Russie elle-même a toujours reconnu une identité nationale ukrainienne distincte dans ses relations internationales et bilatérales. En fait, dans un accord avec l'Ukraine, la Russie reconnaît explicitement l'existence d'une minorité nationale ukrainienne en Russie et d'une minorité nationale russe en Ukraine, et donc d'une majorité ukrainienne, comme suit :

« Les parties garantissent le développement libre et égalitaire de la minorité nationale russe [rossienne] en Ukraine et de la minorité nationale ukrainienne dans la Fédération de Russie.

---

<sup>23</sup> *Ibid.* Article 7 affirme que « Le comportement d'un organe de l'État ou d'une personne ou entité habilitée à l'exercice de prérogatives de puissance publique est considéré comme un fait de l'État d'après le droit international si cet organe, cette personne ou cette entité agit en cette qualité, même s'il outrepassa sa compétence ou contrevient à ses instructions ».

<sup>24</sup> Voir la règle 149 de l'étude du CICR sur le droit international humanitaire coutumier, [https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1\\_rul\\_rule149#Fn\\_EC46E6AE\\_00001](https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_rul_rule149#Fn_EC46E6AE_00001).

<sup>25</sup> L'OSCE a noté que la Russie est responsable de la conduite d'« officials instated and/or controlled by the government of the Russian Federation within the self-proclaimed 'republics' of Luhansk and Donetsk ». Voir OSCE à la p. 89.

<sup>26</sup> Pour une analyse similaire, voir *Bosnia v. Serbia*, paras. 384-415.

<sup>27</sup> <https://www.pbs.org/newshour/world/a-historical-timeline-of-post-independence-ukraine>

<sup>28</sup> *Bosnia 2007 Judgment*, paras. 193-195.

<sup>29</sup> ICTR, *The Prosecutor v. Akayesu*, Case No. ICTR-96-4-T. Judgment (2 September 1998), para. 512.

<sup>30</sup> <https://www.washingtonpost.com/politics/2022/03/07/ukraine-russian-speakers/>

Les Parties créeront des conditions favorables en vue de préserver leur originalité nationale, leur culture, leur langue, la satisfaction de leurs besoins spirituels et religieux »<sup>31</sup>.

Les Ukrainiens sont définis comme un groupe national au niveau national et international, et constituent donc un groupe protégé par la Convention sur le génocide. En outre, les Ukrainiens ont été reconnus comme tels à plusieurs reprises par la Russie elle-même dans le cadre de ses relations officielles avec l'Ukraine.

## I. L'incitation directe et publique à commettre un génocide

Dans cette section, nous allons : (1) exposer les éléments juridiques et empiriques de « l'incitation directe et publique à commettre un génocide » ; et (2) appliquer ces facteurs à la situation actuelle en analysant la propagande de l'État ou sous contrôle russe, qui a précédé l'invasion de l'Ukraine.

### Le droit applicable

La Convention sur le génocide prévoit l'acte distinct, punissable ou internationalement illicite, de « l'incitation directe et publique à commettre le génocide » en vertu de l'article III (c). Bien que la CIJ n'ait pas encore examiné la question de la responsabilité des États pour la violation de l'article III (c), le droit pénal international et les ouvrages savants sur les trajectoires historiques bien documentées du génocide, fournissent des indications pour déterminer la responsabilité de l'État. Selon la jurisprudence internationale pénale, l'incitation directe et publique à commettre un génocide est un crime en soi en vertu de la Convention sur le génocide, que le génocide ou les actes génocidaires s'ensuivent ou non (par opposition à l'instigation)<sup>32</sup>. La constatation de l'incitation dépend plutôt du « *potentiel* de cette communication à causer un génocide »<sup>33</sup>. Dans le contexte de la criminalité individuelle, les quatre éléments du crime sont les suivants : (1) public, (2) direct, (3) incitation (encouragement ou provocation à commettre un génocide), et (4) l'intention de détruire, en tout ou en partie, le groupe protégé, comme tel<sup>34</sup>. Cette section appliquera les trois premiers éléments, la section suivante examinant la question de l'attribution de l'intention génocidaire à l'État sur la base soit d'une déclaration officielle d'un plan général, soit d'une inférence d'intention à partir d'un schéma d'atrocités.

L'élément public considère si l'incitation est dirigée vers le grand public, y compris par le biais des médias<sup>35</sup>. L'élément direct considère si le public a immédiatement compris l'implication du message, qui est principalement déterminé par sa signification dans le contexte, y compris l'environnement à ce moment-là et les nuances culturelles<sup>36</sup>. L'incitation n'a pas besoin d'être explicite pour être directe, notamment en cas de troubles graves, de guerre ou de « situation

---

<sup>31</sup> Accord bilatéral entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de l'Ukraine sur la collaboration dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation <https://docs.cntd.ru/document/902056509> ; La Russie a en outre reconnu une « société ukrainienne » devant le Conseil des droits de l'homme. Voir Liste thématique des recommandations de l'EPU à l'Ukraine (2ème cycle).

<sup>32</sup> Akayesu, para. 562; Nahimana AC 678; SCC Mugesera case, para. 85.

<sup>33</sup> Nahimana, para. 1015.

<sup>34</sup> Akayesu, para. 556-560. Voir aussi, *Atrocity speech law : foundation, fragmentation, fruition*, Gordon, Gregory, p. 185, décrivant le contenu des éléments: (« (1) “direct” (whether the persons for whom the message was intended immediately grasped the implication thereof—from this one can deduce that the message can be implicit); (2) “public” (a call for criminal action to a number of individuals in a public place or to members of the general public via mass media); (3) incitement (illegal urging to commit genocide parsed by reference to purpose and context); and (4) mens rea (the intent to destroy, in whole or in part, a national, ethnic, racial, or religious group, as such) »).

<sup>35</sup> Akayesu, para. 556.

<sup>36</sup> Nahimana (Media Case) Appeal Judgment, paras. 698-701; ICTR Bikindi TC Judgment, para 387

explosive »<sup>37</sup>. Les types d'incitation bien documentés, particulièrement pertinents dans cette situation, incluent la déshumanisation, l'accusation des victimes de comploter ou de commettre des atrocités (“accusation dans un miroir”), et l'approbation ou la célébration de la violence, entre autres<sup>38</sup>. Parmi les autres caractéristiques de l'incitation figurent l'influence de l'orateur, la susceptibilité du public à commettre un génocide, le contexte historique et social des messages, la disponibilité d'autres sources d'information et le fait que le public ait été conditionné par la répétition de l'incitation<sup>39</sup>.

### La préparation du terrain pour l'incitation au génocide : Nier l'existence du groupe ukrainien

Alors même qu'ils ont signé des traités reconnaissant la nationalité ukrainienne au niveau international, les responsables russes et les commentateurs des médias d'État ont longtemps nié la légitimité d'une identité ukrainienne distincte du public russe. Dès avril 2016, Dmitri Medvedev, alors Premier ministre et actuel vice-Président du Conseil de sécurité russe, a nié l'existence d'un État ukrainien légitime<sup>40</sup>. Le 26 février 2020, l'ancien assistant du Président Poutine, Vladislav Surkov, largement considéré comme l'architecte du Poutinisme et de la politique ukrainienne de la Russie<sup>41</sup>, a déclaré qu'« il n'y a pas d'Ukraine. Il y a une ukrainité. C'est-à-dire un trouble spécifique de l'esprit... il n'y a pas de nation »<sup>42</sup>.

De hauts responsables russes ont nié à plusieurs reprises l'existence de la langue, de la culture et de l'identité nationale ukrainiennes, laissant entendre au contraire que ceux qui s'identifient comme Ukrainiens menacent l'« unité » des Russes et des Ukrainiens<sup>43</sup>. L'Institut russe d'études stratégiques (RISS), un groupe de réflexion du gouvernement russe qui informe la politique « dans le domaine de la sécurité nationale »<sup>44</sup>, a une longue histoire de négation du droit à l'existence de l'Ukraine. En 2014, après la saisie des territoires de Crimée et du Donbass, le

<sup>37</sup> Nahimana, para. 1004; Bikindi TC Judgment, para. 387. Après la mort du Président Habaryimana, dans un contexte de tensions et de troubles accrus, l'intensité des émissions et des appels à la population pour qu'elle agisse contre les Tutsis a augmenté. Nahimana Trial Judgment, para. 481.

<sup>38</sup> *Atrocity speech law : foundation, fragmentation, fruition*, Gordon, Gregory, p. 284 (décrivant d'autres types d'incitation, dont, entre autres, « euphemisms and metaphors; justification during contemporaneous violence; condoning and congratulating past violence... and victim-sympathizer conflation ».)

<sup>39</sup> <https://dangerousspeech.org/wp-content/uploads/2020/08/Dangerous-Speech-A-Practical-Guide.pdf> 10-24. Voir aussi Benesch *Vile Crime or Inalienable Right: Defining Incitement to genocide*, 498; et UN Rabat Plan of Action, para. 29.

<sup>40</sup> <https://www.themoscowtimes.com/2016/04/05/russian-prime-minister-ukraine-has-no-industry-or-state-a52385>

<sup>41</sup> Architect of “Putinism”: <https://www.theatlantic.com/international/archive/2014/11/hidden-author-putinism-russia-vladislav-surkov/382489/>, Ukraine policy: <https://blogs.lse.ac.uk/lseih/2020/07/01/there-is-no-ukraine-fact-checking-the-kremlins-version-of-ukrainian-history/>, <https://www.reuters.com/article/us-ukraine-crisis-russia-surkov-insight/ex-rebel-leaders-detail-role-played-by-putin-aide-in-east-ukraine-idUSKBN1870TJ>

<sup>42</sup> <https://actualcomment.ru/surkov-mne-interesno-deystvovat-protiv-realnosti-2002260855.html>

<sup>43</sup> Le 8 octobre 2018, le vice-Président de la Douma d'État Pyotr Tolstoy a déclaré lors du premier épisode de son talk-show sur la télévision publique russe Channel One, “Tolstoy. Sunday,” que la langue ukrainienne était « artificielle » et « en grande partie non parlée en Ukraine », <https://www.1tv.ru/shows/tolstoy-voskresene/vypuski/tolstoy-voskresene-vypusk-ot-07-10-2018>. Dans un article publié en mars 2019 par le site médiatique d'État RT Russian, Vladimir Bortko, alors vice-Président de la commission de la culture de la Douma d'État russe, soutenait que les Ukrainiens... « parlent de leur propre langue, de leur propre culture... [et que] l'Ukraine veut se positionner comme une nation distincte. Ils essaient de mettre en évidence une sorte de différence, mais elle n'existe pas... ». L'article citait un professeur de langue insistant sur le fait que « La langue littéraire ukrainienne... est très artificielle ».

<https://russian.rt.com/ussr/article/607001-rossiya-belorussiya-proishozhdenie-ukraina-klimkin>. En janvier 2022, lors d'une session plénière du parlement russe, Anatoly Vasserman, membre de la Commission de la Douma d'État russe sur l'éducation, a affirmé que la langue ukrainienne n'existe pas et que « Les Ukrainiens sont une partie inaliénable du peuple russe ». <https://www.gazeta.ru/social/news/2022/01/25/17192923.shtml>. Il a décrit l'ukrainien comme un « dialecte » du russe, le comparant à l'argot criminel russe. <https://twitter.com/adagamov/status/1486054196373864452>

<sup>44</sup> <https://en.riss.ru/about-us/>



centre a publié un recueil d'essais intitulé « L'Ukraine est la Russie », qui était « dédié à l'unité du monde russe » et décrit l'«Ukrain-nité» comme « un occidentalisme régional sud-russe particulier »<sup>45</sup>. En mars 2016, l'analyste de RISS Oleg Nemensky a affirmé que « la majorité du public ukrainien n'a rien à voir avec cette culture [ukrainienne] »<sup>46</sup>. En février 2020, Poutine a répété la notion selon laquelle les peuples d'Ukraine et de Russie sont « un seul peuple », et a suggéré que l'Église orthodoxe d'Ukraine, qui s'était vu accorder l'autocéphalie en 2018, détruisait « l'unité de l'Église orthodoxe russe »<sup>47</sup>.

En juillet 2021, Poutine a publié un essai intitulé « Sur l'unité historique des Russes et des Ukrainiens », dans lequel il réaffirme que les Ukrainiens et les Russes sont « un seul peuple, un seul tout »<sup>48</sup>. Dans cet essai, Poutine affirme que « l'Ukraine moderne est entièrement le produit de l'ère soviétique » et que « la véritable souveraineté de l'Ukraine n'est possible qu'en partenariat avec la Russie »<sup>49</sup>. Il suggère en outre que lorsque le gouvernement ukrainien rejette l'idée que les Russes et les Ukrainiens sont le même peuple, il cède aux néo-nazis et au nazisme<sup>50</sup>.

Le 21 février 2022, trois jours avant le début de l'invasion à grande échelle, Poutine a prononcé un discours dans lequel il a insisté sur le fait que « l'Ukraine moderne a été entièrement créée par la Russie ou, pour être plus précis, par la Russie bolchevique et communiste » et que la Russie était « prête à montrer ce qu'une véritable décommunisation signifierait pour l'Ukraine »<sup>51</sup>. Dans son discours annonçant l'invasion de l'Ukraine, Poutine a exhorté les Ukrainiens à rejeter leurs élus afin de renforcer l'Ukraine et la Russie « de l'intérieur comme un tout unique, malgré l'existence de frontières étatiques »<sup>52</sup>. Le 5 avril 2022, le vice-Président du Conseil de sécurité, Dmitri Medvedev, a posté sur Telegram ce qui suit : « L'Ukrain-nité, qui est alimentée par le poison anti-russe et est consumée par le mensonge concernant sa propre identité, – tout cela est un grand faux. Ce phénomène n'a jamais existé dans l'histoire. Et il n'existe pas aujourd'hui »<sup>53</sup>.

La propagande officielle russe niant l'existence d'un groupe national ukrainien désigne implicitement ceux qui se considèrent comme distinctement ukrainiens comme méritant d'être punis, soit en menaçant l'unité de la Russie, et donc coupables de trahison, ce que Poutine a déclaré être « le plus grave crime possible »<sup>54</sup>, soit en se livrant au nazisme, comme le suggère l'essai de Poutine. Il convient de noter que la négation de l'existence de groupes protégés ou d'éléments de leur identité est un indicateur du risque spécifique de génocide selon le Cadre d'analyse des Nations Unies pour les crimes d'atrocité<sup>55</sup>.

<sup>45</sup> <https://www.livelib.ru/book/1001469412-ukraina-eto-rossiya-mihail-smolin>

<sup>46</sup> <https://riss.ru/article/9462/>

<sup>47</sup> <https://putin.tass.ru/en/ob-ukraine/> Le chef de l'Église orthodoxe russe, le patriarche Kirill de Moscou, a en outre souligné que les Russes et les Ukrainiens « sont sortis des mêmes fonts baptismaux de Kiev, sont unis par la foi orthodoxe et liés par un destin historique commun ». <http://www.patriarchia.ru/db/text/5926180.html>

<sup>48</sup> <http://en.kremlin.ru/events/president/news/66181> (ajoutant que sa position n'est « pas motivée par des considérations à court terme ou par le contexte politique actuel ».)

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> <http://kremlin.ru/events/president/news/67828>

<sup>52</sup> <http://en.kremlin.ru/events/president/news/67843>

<sup>53</sup> [https://t.me/medvedev\\_telegram/34](https://t.me/medvedev_telegram/34)

<sup>54</sup> <https://www.nytimes.com/2022/04/17/world/europe/ukraine-war-russia-atrocities.html>

<sup>55</sup> Voir UN Framework Indicator 9.2.

## Le prétexte à l'invasion : l'“accusation dans un miroir” et la construction d'une menace existentielle ukrainienne

L'expression “accusation dans un miroir” est l'une des caractéristiques les plus courantes et les plus puissantes de l'incitation, qui consiste à accuser le groupe ciblé de commettre les atrocités que l'accusateur lui-même a l'intention de lui infliger<sup>56</sup>. En présentant un groupe cible comme une menace existentielle, la violence à son encontre apparaît comme défensive et nécessaire<sup>57</sup>. Le prétexte officiel de la Russie pour son invasion ressemble à certaines des formes d'accusation récurrentes les plus extrêmes dans un miroir, notamment les déclarations des auteurs pendant l'Holocauste et avant le massacre de Srebrenica<sup>58</sup>. Le 8 février 2022, lors d'un important renforcement des troupes russes, Poutine a répondu à l'hésitation de l'Ukraine à respecter les accords de paix de Minsk par la phrase lourde de sens « que tu le veuilles ou non, prends-le, ma beauté », en référence à une rime russe vulgaire sur le viol nécrophile, impliquant l'intention d'infliger une destruction similaire à l'Ukraine et une vision de l'Ukraine comme un cadavre<sup>59</sup>. Le 15 février 2022, le Président Poutine a prononcé un discours dans lequel il a accusé l'Ukraine de génocide dans le Donbass<sup>60</sup>, une allégation sans fondement qu'il répète depuis des années et qui a été reprise par de hauts responsables russes et les médias d'État. Le 17 février 2022, la Mission Permanente de la Russie auprès des Nations Unies a diffusé un document au Conseil de sécurité de l'ONU accusant l'Ukraine d'« exterminer la population civile » dans les zones contrôlées par les groupes séparatistes soutenus par la Russie<sup>61</sup>. Les médias d'État russes ont beaucoup parlé des Russes fuyant les persécutions du gouvernement ukrainien – une accusation répétée depuis longtemps qui a servi de prétexte à l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014<sup>62</sup>. Le 21 février 2022, dans un autre discours national trois jours avant l'invasion, Poutine a répété les affirmations selon lesquelles l'Ukraine est une invention illégitime et que les Ukrainiens amassent des troupes, bombardent les zones tenues par les séparatistes soutenus par la Russie et torturent les Russes qui y sont détenus<sup>63</sup>. Le 26 février, après le début de l'invasion, un essai publié sur une plateforme contrôlée par le Kremlin, et retiré par la suite, faisait l'éloge de Poutine pour avoir « décidé de ne pas laisser la *solution de la question ukrainienne aux générations futures* »<sup>64</sup>.

### La “dénazification” et la déshumanisation

Au cours de la période précédant l'invasion, les responsables russes ont invoqué à plusieurs reprises la terminologie “nazie” pour désigner les dirigeants ukrainiens, et la “dénazification” comme l'un des objectifs de l'invasion<sup>65</sup>. Toutefois, cette rhétorique n'a cessé de prendre de l'ampleur, suggérant qu'un segment substantiel, voire la majorité de la population, était nazi, une terminologie utilisée pour présenter les Ukrainiens comme une menace existentielle pour les Russes. Le 31 mars 2022, le vice-Président de la Douma d'État, Pyotr Tolstoy, a écrit que la situation du nazisme en Ukraine « est encore pire que nous le pensions » et que « les jeunes Ukrainiens ont été transformés en

<sup>56</sup> Voir <https://dangerousspeech.org/wp-content/uploads/2020/08/Dangerous-Speech-A-Practical-Guide.pdf> 15-16.

<sup>57</sup> Id. 16.

<sup>58</sup> Id.

<sup>59</sup> Commentaire: <http://kremlin.ru/events/president/news/67735>, interprétation comme référence à la rime: <https://meduza.io/shapito/2022/02/09/terpi-moya-krasavitsa>

<sup>60</sup> <http://en.kremlin.ru/events/president/news/67774>

<sup>61</sup> <https://www.theguardian.com/world/live/2022/feb/17/russia-ukraine-news-troops-border-latest-live-putin-biden-kyiv-russian-invasion-threat?page=with:block-620e7dc98f0866a40a9d7c6c#block-620e7dc98f0866a40a9d7c6c>

<sup>62</sup> <https://www.nytimes.com/2022/02/19/world/europe/putin-ukraine-genocide.html>

<sup>63</sup> <https://www.nytimes.com/2022/02/23/world/europe/putin-speech-russia-ukraine.html>

<sup>64</sup> <https://web.archive.org/web/20220226051154/https://ria.ru/20220226/rossiya-1775162336.html>

<sup>65</sup> <https://www.nytimes.com/2022/03/17/world/europe/ukraine-putin-nazis.html>;

<https://www.washingtonpost.com/world/2022/02/24/putin-denazify-ukraine/>

jeunesses hitlériennes »<sup>66</sup>. Le 26 mars 2022, Margarita Simonyan, rédactrice en chef du réseau d'information RT, et chef du groupe de médias gérant Sputnik et RIA Novosti, a offert des commentaires similaires lors d'une émission nationale, déclarant : « Je pensais aussi qu'ils n'étaient pas si nombreux... ce n'est pas possible que notre peuple, qui a combattu le nazisme avec nous, que soudainement tant d'entre eux soient devenus [nazis]. Mais hélas... »<sup>67</sup>.

Alors que l'invasion se poursuit, les hauts fonctionnaires, et les commentateurs des médias d'État dépeignent plus largement les Ukrainiens en termes déshumanisants pour justifier les atrocités. Le 17 mars 2022, Tolstoï est apparu sur Channel One et a affirmé que la Russie avait « perdu au moins une génération d'Ukrainiens. Les jeunes ont été zombifiés »<sup>68</sup>. Le 26 mars 2022, l'influente propagandiste Margarita Simonyan a affirmé que « ce n'est pas par hasard que nous les appelons nazis... Ce qui fait de vous un nazi, c'est votre nature bestiale, votre haine bestiale et votre volonté bestiale d'arracher les yeux des enfants sur la base de leur nationalité », ajoutant qu'« une partie importante de l'Ukraine, du peuple ukrainien, s'est avérée être en proie à une frénésie nazie »<sup>69</sup>.

De plus en plus, cette propagande est utilisée pour justifier des atrocités au-delà du champ de bataille. La population civile et les élites ukrainiennes sont décrites par les Russes comme leurs ennemis mortels, dont certains doivent être “liquidés”. Dans un éditorial de RIA Novosti du 3 avril intitulé « Ce que la Russie devrait faire avec l'Ukraine », l'auteur Timofey Sergeytsev fait référence aux Ukrainiens dans les termes suivants : « une partie considérable de la population – très probablement une majorité – a été soumise au régime nazi et entraînée dans son programme... » qui est « une plus grande menace... que le nazisme allemand du style d'Hitler » ; une « partie importante des masses... sont des nazis passifs et des complices » ; « une grande partie de la population nazifiée » et « une société nazie ». En outre, il affirme que les élites ukrainiennes « doivent être liquidées car la rééducation est impossible » ; « la dénazification inclura inévitablement la déukrainisation » ; et « l'ukrainisme est... un élément subordonné d'une civilisation différente et étrangère »<sup>70</sup>. Dans son message télégraphique du 5 avril, Medvedev utilise une rhétorique fictive, bien que vivante et détaillée, ce qui tend à la rendre plus crédible, pour justifier la violence contre une génération entière d'Ukrainiens qu'il décrit comme des nazis :

Depuis 30 ans, un segment passionné d'Ukrainiens prie pour le Troisième Reich. Littéralement. Le symbolisme nazi qui provoque le dégoût peut être trouvé sur des photos de pratiquement toutes les unités militaires d'Ukraine prises par notre armée – il y a des bannières, de la littérature, des affiches. Même des tasses avec des croix gammées ! ... *Il n'est pas étonnant que, s'étant transformée en Troisième Reich, et ayant inscrit dans ses manuels d'histoire les noms de traîtres et de sbires nazis, l'Ukraine subisse le même sort. Ce genre d'Ukraine n'a que ce qu'il mérite !... Ces tâches difficiles ne peuvent être accomplies instantanément. Et elles ne se décideront pas seulement sur les champs de bataille*<sup>71</sup>. [C'est nous qui soulignons]

<sup>66</sup> [https://t.me/petr\\_tolstoy/1300](https://t.me/petr_tolstoy/1300)

<sup>67</sup> <https://www.ntv.ru/peredacha/SvoyaPravda/m78960/o693638/video/>, clip:  
<https://twitter.com/ntvru/status/1507605586447327234>

<sup>68</sup> [https://t.me/petr\\_tolstoy/1286](https://t.me/petr_tolstoy/1286)

<sup>69</sup> <https://www.ntv.ru/peredacha/SvoyaPravda/m78960/o693638/video/>, clip:  
<https://twitter.com/ntvru/status/1507605586447327234>

<sup>70</sup> <https://ria.ru/20220403/ukraina-1781469605.html>; « Les élites bandéristes doivent être éliminées ; leur rééducation est impossible. Le “bog” social, qui les a soutenus activement et passivement par son action et son inaction, doit passer par les épreuves de la guerre et intérioriser l'expérience vécue comme ... le rachat de sa culpabilité ».

<sup>71</sup> [https://t.me/medvedev\\_telegram/34](https://t.me/medvedev_telegram/34)

Le 8 avril 2022, l'animateur du talk-show phare de Rossia-1, Vladimir Solovyov, a déclaré qu'« il n'y aura pas d'Ukraine après [Zelenskyy] »<sup>72</sup>. Solovyov a été un fervent partisan de l'invasion et s'est régulièrement engagé dans une rhétorique extrême. Le 29 mars, il a déclaré dans son talk-show qu'il existait un « consensus patriotique » en Russie selon lequel il fallait « en finir » avec la « racaille nazie ». Le 21 avril, Solovyov a partagé sur Telegram un extrait d'une interview avec un journaliste des médias d'État russes affirmant que « les jeunes là-bas [en Ukraine] ont été zombifiés ». Le 21 mai 2022, Solovyov a partagé (puis supprimé) une publication Telegram de la chaîne Telegram russe populaire « Kremlin laundress », affirmant que « l'Ukraine est une tumeur nazie », similaire à un « cancer du cerveau », et que les Russes « libèrent une partie de la Russie »<sup>73</sup>.

Le 5 mai 2022, la politologue russe et professeur à l'université MGIMO Elena Ponomareva a soutenu sur Rossia-1 que « l'Ukraine est un endroit où cette renaissance [d'un projet nazi mondial] commence... comme l'antisémitisme contre les Russes, contre tout ce qui est lié à la Russie »<sup>74</sup>. Cette définition reflète le vague mouvement nazi perçu comme anti-russe par le Kremlin. Le 8 mai 2022, un jour avant le Jour de la Victoire, connu comme la fête nationale la plus importante et la plus largement célébrée en Russie, marquant la victoire soviétique sur l'Allemagne nazie lors de la Seconde Guerre mondiale, également connue en Russie sous le nom de « Grande Guerre de la Patrie »<sup>75</sup>, Poutine a envoyé un télégramme aux séparatistes soutenus par la Russie dans l'est de l'Ukraine, affirmant que les Russes « se battaient côte à côte pour libérer leur terre natale de la saleté nazie » et jurant que « la victoire sera la nôtre, comme en 1945 »<sup>76</sup>.

Les autorités religieuses ont renforcé le récit louant l'invasion avec des sous-entendus et une signification spirituelle. Le 13 mars, le chef de l'Église orthodoxe russe, le patriarche Kirill de Moscou, a fait don d'une icône orthodoxe au général et directeur de la Garde nationale russe Viktor Zolotov afin d'« inspirer les jeunes soldats » qui sont « sur la voie de la défense de la patrie »<sup>77</sup>. Le général Zolotov a accepté l'icône, affirmant qu'elle « protégerait l'armée russe et accélérerait notre victoire » sur les « nazis »<sup>78</sup>. Le 15 mars 2022, Aleksandr Shchipkov, premier vice-président du département synodal de l'Église orthodoxe russe du Patriarcat de Moscou pour les relations avec la société et les médias, a pris la parole lors d'une conférence théologique, affirmant que l'Ukraine était le « plus brillant exemple » du « nazisme », et ajoutant :

Sa Sainteté le Patriarche Kirill maintient un lien étroit avec le peuple de Dieu... particulièrement visible pendant les jours d'épreuves. Cela inclut maintenant, alors que la Russie combat l'idéologie la plus inhumaine de l'histoire – le nazisme<sup>79</sup>.

Dans le contexte culturel et national de l'histoire russe, ces références à la Seconde Guerre mondiale lient ouvertement l'invasion actuelle à la guerre existentielle de l'Union soviétique contre l'Allemagne nazie – amplifiant l'impact de la propagande sur son public en lui injectant un puissant élément d'identité russe, et imposant un devoir personnel aux soldats et aux conscrits potentiels<sup>80</sup>. Cette incitation fait écho à d'autres catalyseurs du génocide récurrents dans l'histoire, notamment

<sup>72</sup> <https://smotrim.ru/video/2399418>, clip: <https://twitter.com/francska1/status/1512348114254020609>

<sup>73</sup> Screenshot: <https://twitter.com/ABarbashin/status/1528399289554243586>, original post:

<https://t.me/kremlinprachka/19077>, lien mort du compte de Solovyov: <https://t.me/SolovievLive/108219>

<sup>74</sup> <https://smotrim.ru/video/2408041>, clip: <https://twitter.com/JuliaDavisNews/status/1522403876040855554>

<sup>75</sup> <https://news.cornell.edu/media-relations/tip-sheets/history-repeats-endlessly-ukraine-specter-wwii-looms>

<sup>76</sup> <http://kremlin.ru/events/president/news/68363>

<sup>77</sup> <https://web.archive.org/web/20220418063718/https://rosguard.gov.ru/News/Article/general-armii-viktor-zolotov-prinyal-iz-ruk-svyatejshego-patriarxa-moskovskogo-i-vseya-rusi-kirilla-ikonu-avgustovskoj-ikonny-bozhiej-materidylya-gl>

<sup>78</sup> Ibid.

<sup>79</sup> <http://www.patriarchia.ru/db/text/5908596.html>

<sup>80</sup> <https://www.nytimes.com/2022/03/17/world/europe/ukraine-putin-nazis.html>

en justifiant la violence par la vertu et les biens futurs, ou par un devoir personnel et national de libérer et d'unir les Russes et les Ukrainiens<sup>81</sup>.

Les messages de propagande sont collectivement chargés de termes qui se sont avérés avoir incité à d'autres génocides<sup>82</sup>, décrivant les Ukrainiens ou l'ukrainité comme des sous-hommes (« zombifiés », « nature bestiale », « élément subordonné d'une civilisation différente et étrangère »), malades ou contaminés (« désordre de l'esprit », « alimenté par un poison anti-russe », « libérer leur patrie de la saleté nazie »), et comme l'incarnation du mal et une menace existentielle (« une plus grande menace que... le nazisme allemand », « un projet nazi mondial », « les jeunesses hitlériennes », etc. ).

### **Le conditionnement du public russe à commettre et à tolérer des atrocités**

Le Kremlin a nié à plusieurs reprises que ses forces aient commis des atrocités, les qualifiant de « fausses », permettant ainsi aux soldats de commettre et à l'opinion publique russe de tolérer de nouvelles atrocités<sup>83</sup>. Le Kremlin a même célébré les soldats de la 64e brigade de fusiliers à moteur de la Garde séparée, soupçonnés de massacres à Boutcha. Le 18 avril, M. Poutine a décerné à la brigade un titre honorifique pour avoir « protégé la souveraineté de la Russie », saluant le « grand héroïsme et le courage de l'unité... un modèle dans l'accomplissement de son devoir militaire, sa bravoure, son dévouement et son professionnalisme »<sup>84</sup>. Les soldats russes d'un âge militaire impressionnable sont encore endoctrinés par la lecture obligatoire de l'essai de Poutine sur « l'unité des Russes et des Ukrainiens » et par des « programmes télévisés d'information » quotidiens (autres que le dimanche)<sup>85</sup>.

Tous ceux qui diffusent des messages de propagande encourageant la violence contre les Ukrainiens occupent des postes très influents, dont ceux de dirigeants politiques, de personnalités religieuses et de journalistes des médias d'État qui ont le quasi-monopole de la diffusion des informations dont dépend la population<sup>86</sup>. Leurs incitations ont d'autant plus d'influence que des mesures de censure sans précédent ont été imposées récemment, en plus de l'environnement médiatique déjà restrictif. Au début de l'invasion, la Russie a adopté une loi prévoyant de nouvelles sanctions pénales pour la « diffusion d'informations délibérément fausses sur » les forces armées, qui punissent d'une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison ; elle a proposé une autre loi permettant d'interdire les médias étrangers<sup>87</sup> ; elle a bloqué les principaux organes de presse étrangers ainsi que Facebook et Instagram (plus tard, un tribunal de Moscou a confirmé l'interdiction, et les zones tenues par les séparatistes soutenus par la Russie ont bloqué l'accès à ces

<sup>81</sup> Benesch, *Dangerous Speech* 84-86.

<sup>82</sup> Voir Benesch and Maynard, *Dangerous Speech and Dangerous Ideology: An Integrated Model for Monitoring and Prevention*, p. 80.

<sup>83</sup> [https://t.me/medvedev\\_telegram/34](https://t.me/medvedev_telegram/34)

<sup>84</sup> <http://www.kremlin.ru/events/president/letters/68234>; <https://www.cnn.com/2022/04/19/europe/russia-bucha-brigade-honorary-title-putin-intl/index.html>

<sup>85</sup> <https://www.nytimes.com/2022/04/17/world/europe/ukraine-war-russia-atrocities.html>

<sup>86</sup> Voir *Dangerous Speech*, aux pp 77-79. Rien n'indique que les propriétaires, animateurs ou rédacteurs des médias d'État aient pris leurs distances par rapport à la propagande incitative. En fait, la rédactrice en chef de RT News et chef du groupe de médias qui gère Sputnik et RIA Novosti, Margarita Simonyan, a elle-même explicitement suggéré qu'une « une partie importante de la nation ukrainienne s'est avérée être en proie à la frénésie nazie », qu'elle définit comme consistant en une « bestial nature ». Voir aussi Nahimana TJ, para. 1024.

<sup>87</sup> <http://ips.pravo.gov.ru:8080/default.aspx?pn=0001202203040007>; <https://www.reuters.com/business/media-telecom/russian-draft-law-paves-way-fast-retaliation-against-foreign-media-2022-04-05/>

plateformes)<sup>88</sup> ; et elle a restreint l'accès à Twitter<sup>89</sup>. D'autres médias étrangers et sources d'information indépendantes ont pareillement fermé leurs portes sous la pression<sup>90</sup>. En contrôlant le paysage médiatique, l'État alimente plus directement sa propagande d'incitation des soldats par le biais des seules sources d'information restantes, notamment les plateformes en ligne, telles que les populaires Telegram ou VK. Le contrôle accru de l'État sur les médias permet également au Kremlin d'endoctriner le grand public pour qu'il tolère, voire soutienne, l'invasion et ses atrocités sans résistance intérieure populaire.

En fait, certains éléments indiquent que les soldats russes sont encouragés par des utilisateurs de médias sociaux ou des proches en Russie à perpétrer des atrocités, en raison de la propagande vicieuse décrivant les Ukrainiens, y compris les civils, comme étant des nazis. Selon une analyse des réactions des utilisateurs russes à la nouvelle de la tuerie de Boutcha sur les chaînes nationalistes Telegram, au moins la moitié de l'échantillon a exhorté l'armée russe à être plus violente, avec des commentaires comme « peine de mort pour tous les khokhols (un terme péjoratif pour les Ukrainiens), il n'y a pas de place pour eux dans ce monde, il est temps de détruire cette putain de race » et « nous devons tuer ces enculés »<sup>91</sup>. Dans un enregistrement d'une conversation téléphonique publiée, il est dit à un soldat russe de « tirer sur les enfoirés... tant que ce n'est pas vous. Qu'ils aillent se faire foutre. Putain de drogués et de nazis »<sup>92</sup>.

De nombreux éléments de preuve démontrent que les soldats russes ont intériorisé la propagande d'État et ont exprimé des intentions génocidaires ou commis des atrocités en réponse à cette propagande, bien qu'un lien de causalité ne soit pas nécessaire pour conclure à une incitation. Une Ukrainienne qui a réussi à fuir Marioupol a raconté au New York Times que lorsqu'elle a demandé à un soldat russe à un poste de contrôle de la diriger vers l'Ukraine, il lui a répondu : « Nous allons exterminer tout le monde là-bas, allez en Russie »<sup>93</sup>. Selon le responsable d'une ligne d'assistance téléphonique pour les victimes soutenue par l'UNICEF, des soldats ont explicitement menacé de violer « toutes les putes nazies »<sup>94</sup>. Selon des témoins à Boutcha, les forces russes ont fait du porte-à-porte, prétendant qu'elles « chassaient les nazis », et ont rassemblé des hommes en âge de servir dans l'armée<sup>95</sup>. À une occasion, une foule a été rassemblée sur une place pour regarder cinq hommes agenouillés, la tête couverte. Après l'exécution de l'un d'entre eux d'une balle dans la nuque, un commandant a déclaré à la foule : « ... c'est de la saleté. Nous sommes ici pour vous nettoyer de cette saleté »<sup>96</sup>. Un résident de l'Hostomel se souvient qu'un officier supérieur russe a dit à une fillette de huit ans « nous allons vous libérer des nazis »<sup>97</sup>.

<sup>88</sup> <https://www.reuters.com/legal/transactional/russian-backed-separatist-region-east-ukraine-blocks-facebook-instagram-2022-05-11/>

<sup>89</sup> <https://www.nytimes.com/2022/03/04/world/europe/russia-censorship-media-crackdown.html>;  
<https://www.cbc.ca/news/world/russia-laws-ukraine-invasion-war-critics-1.6382168>;

<https://www.theguardian.com/world/2022/mar/04/russia-completely-blocks-access-to-facebook-and-twitter>;

<https://www.reuters.com/technology/twitter-says-its-site-is-being-restricted-russia-2022-02-26/>.

<sup>90</sup> <https://apnews.com/article/russia-ukraine-technology-business-moscow-facebook-456db70cbe8e9bb639fca9fe2d793b10>; <https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-05-10/putin-s-crackdown-pushes-independent-russian-media-into-crypto>

<sup>91</sup> “We’ve Got to Kill Them”: Responses to Bucha on Russian Social Media Groups, pp 2-5.

<sup>92</sup> <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/2022/06/ukraine-mass-murder-hate-speech-soviet/629629/>

<sup>93</sup> <https://www.nytimes.com/2022/05/18/podcasts/the-daily/the-battle-for-azovstal-a-soldiers-story.html> à 15:56-16:52.

<sup>94</sup> <sup>94</sup> <https://www.cnn.com/2022/04/22/europe/ukraine-sexual-violence-allegations-russia-cmd-intl/index.html>

<sup>95</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/21/ukraine-russian-forces-trail-death-bucha>;

<https://www.reuters.com/investigates/special-report/ukraine-crisis-bucha-killings-soldiers/>;

<https://apnews.com/article/russia-ukraine-zelenskyy-kyiv-europe-evacuations-665fd06b92852547d7b27627b99509a6>;  
Amnesty He’s Not Coming Back, p. 7.

<sup>96</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas>

<sup>97</sup> <https://www.nytimes.com/2022/03/20/world/europe/russian-soldiers-video-kyiv-invasion.html>

En vertu du cadre juridique de la responsabilité de l'État, il existe des motifs raisonnables de conclure que la campagne de propagande croissante de la Russie équivaut cumulativement à une incitation directe et publique à commettre un génocide contre les Ukrainiens en tant que groupe, en partie. Le lien de causalité direct entre cette incitation autorisée par l'État et les atrocités ne fait qu'augmenter à mesure que l'invasion se poursuit. Le comportement des personnalités qui diffusent les messages d'incitation est imputable à l'État, car il s'agit dans tous les cas d'organes de l'État *de jure* ou *de facto*, dont notamment le chef de l'État, les principaux membres de la Douma et les chefs des services de sécurité, ou de médias d'État appartenant au Kremlin ou placés sous son contrôle effectif. En tant que tel, il existe des motifs raisonnables de conclure que la Russie porte la responsabilité de l'État pour la violation de l'article III (c) de la Convention sur le génocide.

## II. La preuve de l'intention génocidaire

La section suivante décrit 1) le droit applicable sur la manière dont l'intention génocidaire peut être démontrée par un plan général ou concerté ou déduite d'une série de campagnes destructrices visant le groupe national ukrainien et 2) expose les preuves qui peuvent établir l'intention génocidaire.

### Le droit applicable

Ce qui distingue le génocide en tant que crime international unique est l'« intention » de détruire un groupe protégé en tout ou en partie<sup>98</sup>. Les tribunaux internationaux reconnaissent qu'en l'absence d'aveux, une enquête sur la pensée des auteurs des crimes est un exercice futile, voire impossible<sup>99</sup>. De ce fait, les tribunaux s'intéressent plutôt à d'autres manifestations de l'intention, notamment un « plan général » ou un schéma systématique d'atrocités dirigées contre un groupe spécifique, à partir desquels ils peuvent déduire une intention spécifique<sup>100</sup>, ou « d'actions qui ont eu une séquence logique et cohérente »<sup>101</sup>. Un plan général peut être prouvé, entre autres, par des déclarations officielles, des directives, une politique et « les similitudes dans les modes d'exécution »<sup>102</sup>.

La jurisprudence et la pratique internationales ont également examiné les actes génocidaires spécifiques de l'article II comme éclairant la question de l'intention génocidaire où, comme l'a

<sup>98</sup> Voir GJC p. 10.

<sup>99</sup> ICTY, *Prosecutor v. Jelišić Appeals Judgment*; ICTR *Akayesu Trial Judgment*, para. 523.

<sup>100</sup> Bosnia, para. 373.

<sup>101</sup> “Guatemala: Memory of Silence,” *Commission for Historical Clarification*, February 1999, para. 120, décrivant les actes de génocide comme “obeying a higher, strategically planned policy.” Voir aussi para. 111, “Considering the series of criminal acts and human rights violations which occurred in the regions and periods indicated and which were analysed for the purpose of determining whether they constituted the crime of genocide, the CEH concludes that the reiteration of destructive acts, directed systematically against groups of the Mayan population, within which can be mentioned the elimination of leaders and criminal acts against minors who could not possibly have been military targets, demonstrates that the only common denominator for all the victims was the fact that they belonged to a specific ethnic group and makes it evident that these acts were committed ‘with intent to destroy, in whole or in part’ these groups.” Les plaidoiries de la Bosnie-Herzégovine décrivent utilement la déduction de l'intention de l'État : « ce dessein opérationnel de destruction du groupe... est aisément décelable par induction au travers de l'analyse de l'ensemble des conduites criminelles axées contre ce groupe ». ICJ, *Bosnia v. Serbia*, Oral pleadings, 20 April 2006, CR/2006/34, para. 33. Voir aussi Bosnia Judgment 371. La notion d'« intention » de l'État peut être comprise conceptuellement comme l'attribution d'une « faute » à l'État. Beatrice I. Bonafè, *The Relationship Between State and Individual Responsibility for International Crimes*, pp. 123-24.

<sup>102</sup> *Prosecutor v Krstić (Judgment)* (International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia, Trial Chamber, Case No IT-98-33-T, 2 August 2001) para. 572 (les preuves montrant la planification du génocide comprenaient « le nombre et la nature des forces engagées, l'utilisation par les unités d'un même langage codé pour échanger des informations sur les massacres, l'ampleur des exécutions et les similarités dans les modes d'exécution sont autant d'indices tendant à établir qu'il avait été décidé de tuer tous les hommes musulmans de Bosnie en âge de porter les armes »).

affirmé la CIJ, « la caractérisation des actes et leur articulation les uns par rapport aux autres peuvent contribuer à la déduction de l'intention »<sup>103</sup>. Les actes visés à l'article II sont constitutifs du génocide et, par conséquent, peuvent indiquer une intention génocidaire lorsqu'ils sont considérés dans leur ensemble. Si le meurtre est la méthode la plus immédiate de destruction physique, le génocide peut être commis par « l'un quelconque » des autres actes énumérés, qui contribuent à une destruction plus progressive du groupe, en tout ou en partie, en particulier lorsqu'ils sont commis de manière systématique<sup>104</sup>. Les sections suivantes doivent être considérées en particulier à la lumière de la jurisprudence sur le génocide commis avec l'intention de détruire le groupe « en partie ».

La CIJ a pris en considération trois facteurs tirés de la jurisprudence pour interpréter si la partie d'un groupe visée atteint le niveau du génocide fondé sur l'intention de détruire « en partie ». Le premier est de savoir si la partie ciblée est substantielle ou « suffisamment importante pour que sa disparition ait des effets sur le groupe tout entier »<sup>105</sup>. Le second est le domaine de contrôle de l'auteur du crime : « il est largement admis qu'il peut être conclu au génocide lorsque l'intention est de détruire le groupe au sein d'une zone géographique précise... [et donc] la zone dans laquelle l'auteur du crime exerce son activité et son contrôle doit être prise en considération... [ou] les possibilités s'offrant »<sup>106</sup>. Le troisième est le critère « qualitatif », ou la « place au sein du groupe tout entier »<sup>107</sup> de la partie visée, notamment les dirigeants du groupe, ou les individus emblématiques du groupe ou essentiels à sa survie<sup>108</sup>.

## Le plan général

Les déclarations officielles ou officiellement approuvées par la Russie citées dans la section précédente sur l'incitation et prises dans leur ensemble peuvent indiquer un « plan général » visant à détruire en partie le groupe national ukrainien, démontrant ainsi une intention génocidaire. Les plus hauts responsables et les médias d'État russes ont nié l'existence d'une nation ukrainienne, exprimé un vague objectif de « dénazification » de l'Ukraine et qualifié un important segment non défini de la population (ou « eux ») de nazis ou de menaces mortelles, faisant de ce groupe une cible légitime de destruction. Tolstoï et Medvedev, vice-Présidents de la Douma et du Conseil de sécurité, ont tous deux dépeint toute une génération d'Ukrainiens comme des nazis (« les jeunes Ukrainiens ont été transformés en Jeunesses hitlériennes » et « Au cours des 30 dernières années, un segment passionné d'Ukrainiens a prié pour le Troisième Reich. Littéralement »). Le message posté dans un télégramme le 5 avril par Medvedev, bien après le début de l'invasion, est peut-être la déclaration la plus révélatrice d'un plan génocidaire à long terme par un haut fonctionnaire occupant une position d'autorité particulière sur l'établissement de la sécurité : « Il n'est pas

<sup>103</sup> Croatia v. Serbia, para. 130.

<sup>104</sup> Pour une discussion plus approfondie sur le spectre de la violence génocidaire non meurtrière trop souvent négligée dans les décisions des procureurs, voir *Global Justice Center, Beyond Killing: Gender, Genocide, and Obligations Under International Law*, Dec. 2018, disponible à <https://globaljusticecenter.net/files/Gender-and-Genocide-Whitepaper-FINAL.pdf>.

<sup>105</sup> Bosnia v. Serbia, para. 198.

<sup>106</sup> Id. para. 199.

<sup>107</sup> Prosecutor v. Krstic, Case No. ICTY-IT-98-33, Judgment, paras. 12 et 587 (« Si une portion donnée du groupe est représentative de l'ensemble du groupe, ou essentielle à sa survie, on peut en conclure qu'elle est substantielle au sens de l'article [II] du Statut »), et citant le rapport final de la Commission d'experts établie en vertu de la résolution 780 du Conseil de sécurité (1992) « que l'intention de détruire une partie spécifique d'un groupe tels que ses chefs politiques et administratifs, religieux, universitaires et intellectuels, ou industriels, « peut faire naître une forte présomption de génocide, quel que soit le nombre de ceux qui sont effectivement tués » ».

<sup>108</sup> Bosnia 200; Prosecutor v. Zdravko Tolimir, Appeals Judgment, 8 Apr. 2015, para. 263, [https://www.icty.org/x/cases/tolimir/acjug/en/150408\\_judgement.pdf](https://www.icty.org/x/cases/tolimir/acjug/en/150408_judgement.pdf); voir aussi Croatia v. Serbia, Separate Opinion of Judge Bhandari, paras. 15-21.



étonnant qu'après s'être transformée en Troisième Reich et avoir inscrit dans ses manuels d'histoire les noms des traîtres et des sbires nazis, l'Ukraine subisse le même sort. Ce genre d'Ukraine n'a que ce qu'il mérite !... Ces tâches difficiles ne peuvent être accomplies instantanément. Et elles ne se décideront pas seulement sur les champs de bataille »<sup>109</sup>. Les soldats russes ont également fait des déclarations rapportées qui peuvent indiquer l'existence d'un plan de haut niveau (« nous exterminerons tout le monde là-bas [en Ukraine], allez en Russie », ou « nous sommes ici pour vous nettoyer de la saleté » après une exécution sommaire publique à Boutcha). En outre, l'ampleur et « les similitudes dans les modes d'exécution »<sup>110</sup> dans les zones « géographiquement limitées » occupées par les forces russes peuvent être considérées comme la preuve d'un plan général visant à détruire en partie la communauté ukrainienne, si l'on considère la « zone géographiquement limitée »<sup>111</sup>.

### **La déduction de l'intention génocidaire à partir d'un schéma de destruction ciblant les Ukrainiens**

Les forces russes ont perpétré un ensemble d'atrocités constantes et généralisées contre les civils ukrainiens, collectivement, au cours de l'invasion.

#### *Les massacres terrestres/les meurtres collectifs*

Les forces russes ont rassemblé des civils ukrainiens pour les soumettre à des exécutions sommaires massives dans les zones occupées de l'Ukraine, notamment dans les oblasts (provinces) de Kiev, Sumy et Chernihiv caractérisés par des méthodes de mise à mort communes<sup>112</sup>. Dans ces régions, des enquêteurs et des analystes nationaux et internationaux ont constaté que les fosses communes s'agrandissent rapidement et que les cadavres de civils ukrainiens sont souvent retrouvés les mains liées, torturés et abattus à bout portant<sup>113</sup>. L'ampleur des meurtres ne sera cependant connue que lorsque les enquêteurs auront obtenu l'accès aux sites contrôlés par les forces russes.

#### Boutcha

Les massacres documentés commis à Boutcha peuvent indiquer un schéma dans les territoires occupés par les Russes. Après le retrait des forces russes, les enquêteurs nationaux et internationaux ont documenté des exécutions sommaires généralisées d'habitants tués à bout portant, les mains liées et marquées par la torture<sup>114</sup>. Les observateurs ont constamment signalé que des corps de civils étaient éparpillés dans la ville, dont notamment le corps d'une femme retrouvée dans une cave après avoir été violée et tuée d'une balle dans la tête, et cinq cadavres torturés, les mains liées et accroupis,

<sup>109</sup> [https://t.me/medvedev\\_telegram/34](https://t.me/medvedev_telegram/34)

<sup>110</sup> Krstic T Judgment, para. 572

<sup>111</sup> *Bosnia v. Serbia*, para. 199.

<sup>112</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf) (2);

<https://www.politico.com/news/2022/05/09/kyiv-ukraine-russia-war-horrors-00030992>

<sup>113</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/24/mariupol-ukraine-last-days/?variant=15bc93f5a1ccbb65>;

<https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/21/new-mass-grave-manhush-near-mariupol/>;

<https://www.theguardian.com/world/2022/apr/23/in-mariupol-putin-now-rules-a-wasteland-pitted-with-mass-graves>;

<https://www.hrw.org/news/2022/04/26/urgently-help-ukraine-civilians-flee-mariupol>;

<https://www.npr.org/sections/pictureshow/2022/04/22/1094234731/possible-mass-graves-near-mariupol-shown-in-satellite-images>

<sup>114</sup> <https://apnews.com/article/russia-ukraine-zelenskyy-kyiv-europe-evacuations-665fd06b92852547d7b27627b99509a6>;

<https://www.nytimes.com/interactive/2022/04/11/world/europe/bucha-terror.html?searchResultPosition=1>;

<https://www.nytimes.com/2022/04/04/world/europe/bucha-ukraine-bodies.html>;

<https://www.bbc.com/news/60981238>. Voir aussi Amnesty He's Not Coming Back.

dans la cave d'un camp d'été pour enfants qui servait de base aux soldats russes<sup>115</sup>. Les Nations Unies ont recensé des centaines d'exécutions illégales de civils à Boutcha, une ville qui comptait environ 35 000 habitants avant la guerre, et dans d'autres localités au nord de Kiev<sup>116</sup>. Selon le responsable du funérarium municipal de Boutcha, seuls deux des corps que son équipe a enterrés dans des fosses communes étaient des soldats ukrainiens<sup>117</sup>.

Selon un employé des pompes funèbres, qui a recueilli environ 200 corps à Boutcha :

Presque tous ont été tués d'une balle tirée à courte distance, soit dans la tête, soit dans un œil... [dont] environ 50 corps aux mains liées... [avec] des signes de torture. Leurs mains et leurs jambes étaient transpercées de balles. Certains de ces crânes ont été brisés avec des objets contondants<sup>118</sup>.

Un autre employé des pompes funèbres a confirmé que les habitants tués sommairement ont été retrouvés les mains liées et marquées par la torture<sup>119</sup>. Les forces d'occupation russes ont fait du porte-à-porte pour rassembler les hommes en âge de servir dans l'armée en vue d'exécutions sommaires publiques<sup>120</sup>. Selon un témoin, les soldats russes ont procédé à des exécutions « simplement parce qu'ils avaient un tatouage de l'emblème national de l'Ukraine »<sup>121</sup>. Le 4 mars, des soldats russes ont forcé une quarantaine d'habitants à regarder cinq hommes se déshabiller et s'agenouiller avec des chemises sur la tête, puis ils ont tiré sur au moins un d'entre eux à l'arrière de la tête<sup>122</sup>. Un témoin a déclaré avoir vu une grande mare de sang le long des murs de ce qui semblait être un quartier général russe à proximité<sup>123</sup>. Ces exécutions publiques constitueraient en outre des actes génocidaires au sens de l'article II (b) infligeant un préjudice grave à la fois aux Ukrainiens assassinés et à ceux qui ont été forcés d'assister à l'exécution ou à de mauvais traitements graves à un proche<sup>124</sup>.

Outre les exécutions à bout portant, les enquêteurs ont également constaté que les forces russes tiraient régulièrement sur les habitants de Boutcha se trouvant à l'extérieur ou s'abritant à l'intérieur. Une enquête d'Amnesty International a révélé que les soldats russes lançaient des grenades dans les maisons et tiraient sur pratiquement tous les habitants se trouvant à l'extérieur<sup>125</sup>. Un soldat a averti un habitant que : « nous avons reçu l'ordre de tirer sur [toute personne se trouvant dans la rue] »<sup>126</sup>. Pendant ce temps, des engins explosifs activés par les victimes ont été placés sur les cadavres, une tactique qui maximise les tueries en ciblant les résidents qui ramassent les corps et entrave les enquêtes en détruisant les preuves<sup>127</sup>.

<sup>115</sup> <https://www.nytimes.com/interactive/2022/04/11/world/europe/bucha-terror.html?searchResultPosition=1>;

<https://www.france24.com/en/live-news/20220421-bucha-a-street-filled-with-bodies>;

<https://www.bbc.com/news/world-europe-61442387>

<sup>116</sup> <https://www.ohchr.org/en/press-briefing-notes/2022/05/plight-civilians-ukraine>

<sup>117</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/21/ukraine-russian-forces-trail-death-bucha#>

<sup>118</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/21/ukraine-russian-forces-trail-death-bucha>

<sup>119</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/21/ukraine-russian-forces-trail-death-bucha>

<sup>120</sup> <https://www.reuters.com/investigates/special-report/ukraine-crisis-bucha-killings-soldiers/>

<sup>121</sup> <https://www.bellingcat.com/news/2022/04/04/russias-bucha-facts-versus-the-evidence/>; <https://vot-tak.tv/novosti/03-04-2022-rasstrely-zhitelej-buchi/>

<sup>122</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas>

<sup>123</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas>

<sup>124</sup> Kvočka et al. (IT-98-30/1), para. 149.

<sup>125</sup> Amnesty He's Not Coming Back, p. 7-9, 16.

<sup>126</sup> <https://www.nytimes.com/interactive/2022/04/11/world/europe/bucha-terror.html?searchResultPosition=1>

<sup>127</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/21/ukraine-russian-forces-trail-death-bucha>

### *Les autres sites de massacres*

D'autres régions sous occupation russe ont révélé des tactiques similaires de soldats terrorisant et exécutant sommairement des civils. Le 27 février, à Staryi Bykiv, les forces russes ont rassemblé au moins six hommes et les ont exécutés<sup>128</sup>. Dans plusieurs villes ukrainiennes, des habitants ont signalé que les forces russes tiraient ouvertement sur des civils dans la rue<sup>129</sup>. À Irpin, des soldats russes ont tiré sur des habitants qui marchaient dans la rue et ont écrasé des corps avec des chars<sup>130</sup>. Le directeur adjoint de la morgue régionale de Tchernihiv a fait état d'un grand nombre de cadavres arrivés avec des balles tirées à l'arrière de la tête, à la manière d'une exécution, dont 20% avec les mains liées<sup>131</sup>. Selon un responsable régional, 100 civils sont morts sous l'occupation russe à Sumy, dont des corps retrouvés menottés avec des signes de torture et des balles dans la tête<sup>132</sup>. Les soldats russes se sont en outre rendus directement dans les maisons et les abris pour tuer des civils<sup>133</sup>. Le 7 mars, à Vorzel, des soldats russes auraient pris d'assaut une cave, jeté une grenade fumigène à l'intérieur et tiré sur les civils qui tentaient de s'échapper<sup>134</sup>. Selon le chef d'une unité de soldats volontaires dans le village voisin de Motyzhyn, un véhicule blindé russe a traversé une rue en tirant au hasard sur les maisons avec une mitrailleuse lourde<sup>135</sup>. Bien que Marioupol soit sous contrôle russe et reste donc bloquée pour les enquêtes au sol, les analyses d'images satellites ont révélé l'expansion rapide et massive des cimetières et des fosses communes dans la région à partir du mois de mars<sup>136</sup>.

### *Les attaques délibérées contre les abris, les voies d'évacuation et les couloirs humanitaires*

Les forces russes ont systématiquement attaqué les lieux d'hébergement, les itinéraires d'évacuation, et les convois d'évacuation en train, en bateau, en voiture ou en bus, y compris ceux portant des tissus blancs et des panneaux indiquant « enfants »<sup>137</sup>.

Le 16 mars, les forces russes ont lancé des frappes aériennes de précision (bombes guidées par laser) sur le théâtre dramatique régional situé sur une place au cœur de Marioupol<sup>138</sup>, tuant près de 600 civils<sup>139</sup>. Selon l'OSCE, il est « incontestable » que la « destruction du théâtre, qui était

<sup>128</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas>

<sup>129</sup> Amnesty Hes not coming back, p. 26...

<sup>130</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final\\_22-march-5-april-3\\_eng\\_proof.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final_22-march-5-april-3_eng_proof.pdf);  
<https://www.france24.com/en/europe/20220422-in-ruined-kyiv-suburb-residents-ask-what-have-we-done-to-putin-to-be-slaughtered-like-this>

<sup>131</sup> <https://www.theglobeandmail.com/world/article-ukraine-russia-chernihiv-civilian-deaths/>

<sup>132</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf)

<sup>133</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/04/ukraine-russian-forces-extrajudicially-executing-civilians-in-apparent-war-crimes-new-testimony/>;

<sup>134</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas>

<sup>135</sup> <https://www.nytimes.com/interactive/2022/04/11/world/europe/bucha-terror.html?searchResultPosition=1>

<sup>136</sup> <https://www.wsj.com/articles/mass-graves-in-ukraine-reveal-mounting-death-toll-11651829402>;  
<https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/24/mariupol-ukraine-last-days/?variant=15bc93f5a1ccbb65>;  
<https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/21/new-mass-grave-manhush-near-mariupol/>;  
<https://www.theguardian.com/world/2022/apr/23/in-mariupol-putin-now-rules-a-wasteland-pitted-with-mass-graves>;  
<https://www.hrw.org/news/2022/04/26/urgently-help-ukraine-civilians-flee-mariupol>;  
<https://www.npr.org/sections/pictureshow/2022/04/22/1094234731/possible-mass-graves-near-mariupol-shown-in-satellite-images>

<sup>137</sup> <https://www.npr.org/2022/03/31/1089705434/ukraine-russia-war-mariupol-zaporizhzhia>

<sup>138</sup> Les autorités locales ont supprimé le mot « russe » du nom du théâtre en 2015 et ont ordonné que toutes les représentations soient données en ukrainien en juillet 2021. <https://apnews.com/article/Russia-ukraine-war-mariupol-theater-c321a196fbd568899841b506afcac7a1>

<sup>139</sup> Para. 26 [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU\\_Update\\_2022-03-26\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU_Update_2022-03-26_EN.pdf);  
<https://www.reuters.com/world/europe/thousands-civilians-mariupol-may-have-died-past-month-un-tells-reuters-2022-03-29/>

clairement marqué comme abritant des enfants par des panneaux des deux côtés, et dans lequel de nombreux civils s'étaient réfugiés, était délibérée »<sup>140</sup>. Au moment de la frappe aérienne, le théâtre était connu pour être le principal abri de la ville, le lieu de ravitaillement de la Croix-Rouge et d'informations relatives à l'évacuation, et les mots « enfants » étaient peints en lettres géantes sur le trottoir flanquant les entrées avant et arrière, clairement visibles du ciel et des satellites<sup>141</sup>. Le 17 mars, l'artillerie russe a frappé une école et un centre communautaire près de Kharkiv, tuant au moins 21 personnes, selon des responsables ukrainiens<sup>142</sup>. Le 7 mai, l'aviation russe a bombardé une école dans l'oblast de Louhansk, tuant une soixantaine de civils qui s'y abritaient<sup>143</sup>.

Entre fin février et début mars, selon une enquête approfondie, les forces russes ont continuellement bombardé la seule voie d'évacuation restante pour les civils fuyant Motyzhyn<sup>144</sup>. Du 24 mars 2022 au début avril, pendant le siège de Tchernihiv qui a duré 39 jours, les forces russes ont attaqué la seule voie d'accès restante de la ville vers les zones contrôlées par les Ukrainiens à l'époque<sup>145</sup>. Au début mars, un représentant du CICR a déclaré qu'une route d'évacuation convenue depuis Marioupol avait été minée<sup>146</sup>. Le 6 mars, les forces russes ont bombardé de manière persistante un carrefour principal sur la route de Kiev, visant des centaines de civils fuyant le nord, jusqu'à toutes les dix minutes, selon des témoins<sup>147</sup>. À Irpin, ce jour-là, les forces russes ont bombardé un pont en ruine alors que les personnes évacuées fuyaient, tuant au moins quatre personnes, selon le New York Times (l'attaque a été vérifiée par des photos et des vidéos)<sup>148</sup>. Le 8 avril, les forces russes ont bombardé une gare à Kramatorsk où environ 4 000 civils attendaient d'être évacués, tuant 57 personnes et entraînant une centaine d'hospitalisations<sup>149</sup>.

Les forces russes ont également tiré sur d'autres convois d'évacuation, tuant des civils fuyant les violences dans les oblasts de Kiev, Kharkiv et Tchernihiv, y compris immédiatement après leur avoir accordé la permission de partir<sup>150</sup>. Le 28 février, les forces russes ont ouvert le feu sur des véhicules civils dans les régions de Tchernihiv et de Kiev alors qu'aucune force ukrainienne ne se trouvait à proximité, tuant et blessant des passagers, dont la plupart des membres d'une famille évacuant l'Hostomel<sup>151</sup>. Le 12 mars, les forces russes ont tiré à l'arme lourde sur un convoi civil de 12 à 15 voitures fuyant Makariv après les avoir laissé passer, tuant un certain nombre de passagers, selon un survivant<sup>152</sup>. Le 15 mars, selon un témoin oculaire, les soldats russes ont tiré sur un convoi

<sup>140</sup> OSCE Report, p. 48.

<sup>141</sup> <https://apnews.com/article/Russia-ukraine-war-mariupol-theater-c321a196fbd568899841b506afcac7a1>;  
<https://www.bbc.com/news/world-europe-60835106>.

<sup>142</sup> <https://www.cbsnews.com/news/russia-ukraine-war-merafa-mayor-kharkiv-21-killed-school-community-center-shelling/>

<sup>143</sup> <https://www.cnn.com/2022/05/08/europe/luhansk-school-bombing-ukraine-russia-intl/index.html>

<sup>144</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=OUHU5UjnGtw>

<sup>145</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/03/31/ukraine-civilians-besieged-chernihiv-need-access-essentials>;

<https://www.newyorker.com/news/dispatch/the-siege-of-chernihiv>

<sup>146</sup> [https://www.bbc.com/news/live/world-europe-60635927?ns\\_mchannel=social&ns\\_source=twitter&ns\\_campaign=bbc\\_live&ns\\_linkname=6225c463980bea49f4b7b73c%26Evacuation%20route%20out%20of%20Mariupol%20was%20mined%2C%20Red%20Cross%20says%262022-03-07T08%3A47%3A05%2B00%3A00&ns\\_fee=0&pinned\\_post\\_locator=urn:asset:db771701-6dc4-4ec6-80c5-bf4be97ab054&pinned\\_post\\_asset\\_id=6225c463980bea49f4b7b73c&pinned\\_post\\_type=share](https://www.bbc.com/news/live/world-europe-60635927?ns_mchannel=social&ns_source=twitter&ns_campaign=bbc_live&ns_linkname=6225c463980bea49f4b7b73c%26Evacuation%20route%20out%20of%20Mariupol%20was%20mined%2C%20Red%20Cross%20says%262022-03-07T08%3A47%3A05%2B00%3A00&ns_fee=0&pinned_post_locator=urn:asset:db771701-6dc4-4ec6-80c5-bf4be97ab054&pinned_post_asset_id=6225c463980bea49f4b7b73c&pinned_post_type=share)

<sup>147</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/03/08/ukraine-russian-assault-kills-fleeing-civilians>

<sup>148</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/03/06/russian-forces-shelling-irpin/>;

<https://www.washingtonpost.com/world/2022/03/06/russian-forces-shelling-irpin/>

<sup>149</sup> <https://www.cnn.com/2022/04/14/europe/ukraine-russia-atrocities-eyewitness-intl-cmd/index.html>; [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf)

<sup>150</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf) 6

<sup>151</sup> <https://www.cnn.com/2022/05/13/europe/ukraine-russia-kharkiv-atrocities-intl/index.html>.

<sup>152</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/05/02/ukraine-russian-forces-fired-civilian-vehicles>

<sup>152</sup> Amnesty hes not coming back, p. 17.

après l'avoir autorisé à quitter Havronshchyna, tuant des passagers<sup>153</sup>. Le 12 avril, les forces russes ont tiré sur des convois évacuant des villes de l'Oblast de Kiev, tuant notamment cinq civils dans une voiture<sup>154</sup>. Le 14 avril, les forces russes ont bombardé un bus civil dans l'Oblast de Kharkiv, tuant sept personnes et en blessant 27<sup>155</sup>.

Ces attaques contre les abris et les voies d'évacuation détruisent les possibilités de refuge ou de fuite pour les civils ukrainiens, tout en les piégeant souvent dans des zones où les forces russes privent la population de produits de première nécessité, comme nous le verrons plus loin.

### *Le bombardement indiscriminé de zones résidentielles*

En plus d'attaquer délibérément les zones de refuge des Ukrainiens, les forces russes ont fait un usage intensif d'armes à effet généralisé et indiscriminé, ou de bombes à sous-munitions<sup>156</sup>, ciblant des zones densément peuplées dans au moins huit oblasts d'Ukraine, dont Tchernihiv, Dnipropetrovsk, Donetsk, Kharkiv, Kherson, Mykolaiv, Odesa et Sumy, tuant des centaines de civils<sup>157</sup>. À Tchernihiv, des habitants ont rapporté que les forces russes ont utilisé à plusieurs reprises des armes à sous-munitions et ont pris pour cible une file de civils qui attendaient du pain, tuant au moins 12 personnes et en blessant des dizaines d'autres qui ont été emmenées dans un hôpital qui a été bombardé le lendemain par les forces russes<sup>158</sup>. À Borodyanka, les 1er et 2 mars, les forces russes ont lancé une série soutenue d'importantes frappes aériennes qui ont touché huit immeubles résidentiels, où vivaient 600 familles, et tué au moins 40 résidents – alors que plusieurs s'y s'abritaient par peur d'être abattus à l'extérieur<sup>159</sup>. Le 7 avril, selon le bureau du procureur ukrainien, 26 personnes ont été tuées à la suite de bombardements contre des immeubles résidentiels à Borodianka pendant l'occupation russe<sup>160</sup>. Le 10 avril, les forces russes ont bombardé des zones résidentielles dans l'oblast de Kharkiv, tuant 10 civils<sup>161</sup>.

Le 3 mars, les forces russes ont largué 8 bombes aériennes non guidées (“muettes”) en succession rapprochée à Chernihiv près de magasins d'alimentation, d'hôpitaux et d'une école maternelle, tuant 47 civils, dont la plupart faisaient la queue pour du pain<sup>162</sup>. Le même jour, dans la ville d'Izium, les frappes russes ont tué au moins huit civils et endommagé considérablement l'hôpital central<sup>163</sup>. Les habitants ne cessent de rapporter que les forces russes tirent ouvertement sur les civils et bombardent les bâtiments résidentiels, les écoles, les églises, les hôpitaux – ce qui semble

<sup>153</sup> <https://www.nbcnews.com/news/world/russia-ukraine-war-attack-civilian-convoy-havronshchyna-war-crime-rcna25628>

<sup>154</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf)

<sup>155</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf) 5

<sup>156</sup> Interdites par la Convention de 2010 sur les armes à sous-munitions, à laquelle 110 États sont parties.

<sup>157</sup> HRW Intense et Lasting Harm; [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU\\_Update\\_2022-03-26\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU_Update_2022-03-26_EN.pdf) Paras. 9-11; <https://www.hrw.org/news/2022/03/18/ukraine-deadly-attacks-kill-injure-civilians-destroy-homes>; TH; <https://www.hrw.org/news/2022/03/24/interview-weapons-war-ukraine>

<sup>158</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/05/chernihiv-scene-death-destruction/>

<sup>159</sup> Amnesty hes not coming back, p. 21-26.

<sup>160</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf) 6

<sup>161</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf) 6

<sup>162</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/03/ukraine-russian-dumb-bomb-air-strike-kills-civilians-in-chernihiv-new-investigation-and-testimony/>; <https://www.hrw.org/news/2022/03/10/ukraine-russian-air-dropped-bombs-hit-residential-area>; <https://globalnews.ca/news/8808055/chernihiv-ukraine-war-aftermath/>

<sup>163</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/03/ukraine-beleaguered-town-of-izium-at-breaking-point-after-constant-attack-from-russian-forces-new-testimony/>

s'apparenter à une politique militaire<sup>164</sup>. Selon l'UNICEF, des centaines d'écoles ont été touchées par des armes explosives<sup>165</sup>.

*Les sièges militaires russes : l'infliction délibérée et systématique de conditions mettant la vie en danger*

Tout en bombardant sans relâche les Ukrainiens de l'intérieur et de l'extérieur, les forces russes ont simultanément et délibérément imposé des sièges brutaux aux villes, ce qui constitue des actes systématiques au sens de l'article II (c) de la Convention sur le génocide<sup>166</sup>. Les actions coordonnées de l'armée russe visant à priver les résidents ukrainiens des produits de première nécessité et à les piéger dans ces conditions qui mettent leur vie en danger démontrent que les sièges sont calculés pour entraîner leur destruction physique<sup>167</sup>. Selon l'UNICEF, au 15 avril, 1,4 million de personnes dans l'est de l'Ukraine touché par le conflit n'ont pas accès à l'eau potable et 4,6 millions de personnes supplémentaires n'ont pas un accès adéquat à l'eau<sup>168</sup>.

*La destruction d'infrastructures vitales*

Dans les villes assiégées, les forces russes ont suivi un schéma similaire en frappant très tôt les sources d'eau, d'électricité et de communication, puis en ciblant les installations médicales, les entrepôts de céréales<sup>169</sup>, et les centres de distribution d'aide, ce qui témoigne d'une stratégie et d'une politique militaires visant à infliger délibérément des conditions fatales aux habitants ukrainiens<sup>170</sup>.

À Boutcha, le 4 mars, une semaine après leur arrivée, les forces russes ont frappé le château d'eau et l'usine à gaz, privant les habitants d'eau, de gaz, et de chauffage<sup>171</sup>. De même, en fin mars, moins d'une semaine après que les forces russes aient assiégé Tchernihiv, une ville qui comptait environ 300 000 habitants avant la guerre, la majeure partie de la ville a perdu presque tout accès à l'eau, à l'électricité, au chauffage et aux communications téléphoniques<sup>172</sup>. Les médecins légistes estiment qu'environ 700 personnes sont mortes pendant le siège de Tchernihiv qui a duré 39 jours, parmi lesquelles certaines présentaient des signes de torture, alors que le nombre de morts continue à augmenter<sup>173</sup>. Lorsque les forces russes ont commencé à attaquer Izioum, qui comptait environ 45 000 habitants avant la guerre, la ville entière est rapidement devenue entièrement dépendante de la nourriture personnelle et de l'aide humanitaire, qui ne parvenait qu'à seulement quelques civils, principalement ceux des grands abris anti-bombes<sup>174</sup>.

<sup>164</sup> <https://www.nytimes.com/2022/04/05/world/asia/ukraine-civilians-russia-borodyanka.html>;  
<https://www.hrw.org/news/2022/03/18/ukraine-deadly-attacks-kill-injure-civilians-destroy-homes>;  
<https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/07/izyum-eastern-ukraine-razing-towns/>;  
<https://www.nytimes.com/interactive/2022/03/23/world/europe/ukraine-civilian-attacks.html?searchResultPosition=39>  
<sup>165</sup> <https://www.unicef.org/press-releases/children-ukraine-need-end-war-their-futures-hang-balance>  
<sup>166</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/07/izyum-eastern-ukraine-razing-towns/>  
<sup>167</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final\\_22-march-5-april-3\\_eng\\_proof.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final_22-march-5-april-3_eng_proof.pdf);  
<https://www.reuters.com/world/russia-blocked-evacuation-part-ukrainian-town-regional-governor-2022-03-10/>;  
<https://www.bbc.com/news/world-europe-60938429>  
<sup>168</sup> <https://www.unicef.org/press-releases/14-million-people-without-running-water-across-war-affected-eastern-ukraine>  
<sup>169</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/05/05/ukraine-grain-theft-russia-hunger-war/>  
<sup>170</sup> Voir [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf) 10  
<sup>171</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/03/30/devastation-and-loss-bucha-ukraine>.  
<sup>172</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/03/31/ukraine-civilians-besieged-chernihiv-need-access-essentials>  
<sup>173</sup> <https://globalnews.ca/news/8808055/chernihiv-ukraine-war-aftermath/>;  
[https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf)  
<sup>174</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/03/ukraine-beleaguered-town-of-izium-at-breaking-point-after-constant-attack-from-russian-forces-new-testimony/>

De même, au début de son siège de Marioupol, la ville portuaire dont la population était d'environ 450 000 habitants avant la guerre, vers le 2 mars, l'armée russe a bombardé successivement les sources d'électricité, d'eau, de gaz et de communication de la ville<sup>175</sup>.

Il apparaît également que la Russie a lancé des cyberattaques contre des infrastructures ukrainiennes essentielles, notamment ses systèmes de communication et son réseau électrique, ce qui pourrait priver des millions d'Ukrainiens de l'électricité dont ils ont besoin pour survivre, et notamment de l'accès aux informations sur la guerre<sup>176</sup>. Les forces russes ont également détruit des tours de télévision, alors que les habitants âgés comptent sur les émissions télévisées pour obtenir des informations d'urgence<sup>177</sup>.

#### *Les attaques contre les soins de santé*

Au 25 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a recensé 248 attaques contre le système de santé ukrainien<sup>178</sup>. Les attaques constantes des forces russes contre les centres périnataux et les maternités sont particulièrement probantes de l'intention génocidaire. Ces attaques constituent quatre des cinq actes génocidaires visés aux articles II (a)-(d) tuant ou causant des blessures graves aux civils à l'intérieur ou affectés, en exacerbant les conditions de vie déjà imposées et en empêchant les femmes ukrainiennes d'accoucher en toute sécurité. Les attaques contre les soins de santé à Marioupol constituent un exemple frappant. Le 9 mars, les forces russes ont bombardé la maternité et l'hôpital pour enfants de Marioupol, clairement identifiables et opérationnels<sup>179</sup>. Le 26 mars, au tout début du siège, sur les six hôpitaux, deux étaient déjà détruits et trois étaient endommagés, tandis que les autres établissements fonctionnaient avec un personnel limité et sans chauffage, sans fournitures adéquates, sans électricité ni eau<sup>180</sup>. Pendant les sièges russes, les habitants ont dit qu'ils devaient faire bouillir de la neige pour avoir de l'eau ou puiser de l'eau dans des chaudières<sup>181</sup>.

#### *La destruction et la saisie de produits de première nécessité, d'aide humanitaire et de céréales*

Selon des responsables ukrainiens et des travailleurs agricoles, les forces russes ont détruit des entrepôts et des fermes ou saisi des exploitations agricoles, des machines et de vastes stocks de céréales dans le territoire occupé par la Russie, expropriant et transportant notamment des centaines de milliers de tonnes de céréales vers la Russie<sup>182</sup>. Les forces russes ont à plusieurs reprises bloqué ou saisi des fournitures et des travailleurs humanitaires ou des convois cherchant à évacuer des

<sup>175</sup> <https://news.un.org/en/story/2022/04/1116422>; <https://www.washingtonpost.com/world/2022/03/30/mariupol-siege-voices-ukraine-war/>

<sup>176</sup> <https://apnews.com/article/russia-ukraine-kyiv-technology-business-hacking-0147e33bc1846a3f8039f9c65a1b4b50>; <https://www.reuters.com/world/europe/russian-hackers-tried-sabotage-ukrainian-power-grid-officials-researchers-2022-04-12/>; <https://www.nytimes.com/2022/05/10/us/politics/russia-cyberattack-ukraine-war.html>

<sup>177</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/04/ukraine-russias-cruel-siege-warfare-tactics-unlawfully-killing-civilians-new-testimony-and-investigation/>

<sup>178</sup> <https://extranet.who.int/ssa/LeftMenu/PublicReportList.aspx?start=2022-02-24&end=2022-05-26&countryList=229&typeList=0>

<sup>179</sup> OSCE 46-47; <https://www.cnn.com/interactive/2022/03/europe/mariupol-maternity-hospital-attack/index.html>; Para. 18 [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU\\_Update\\_2022-03-26\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU_Update_2022-03-26_EN.pdf)

<sup>180</sup> Para. 25 [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU\\_Update\\_2022-03-26\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU_Update_2022-03-26_EN.pdf); <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/24/mariupol-ukraine-last-days/?variant=15bc93f5a1ccbb65>; <https://www.bbc.com/news/world-europe-61208404>

<sup>181</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/04/ukraine-russias-cruel-siege-warfare-tactics-unlawfully-killing-civilians-new-testimony-and-investigation/>

<sup>182</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/05/05/ukraine-grain-theft-russia-hunger-war/>; <https://www.ft.com/content/d28cc77d-9de3-4988-bdba-cfab77268ea3>

civils ukrainiens, et ont volé des produits de première nécessité aux habitants assiégés<sup>183</sup>. En réponse à une question sur l'utilisation de la famine comme arme par la Russie, le directeur exécutif du Programme alimentaire mondial des Nations Unies, David Beasley, a affirmé : « Il ne fait aucun doute que la nourriture est utilisée comme arme de guerre de différentes manières ». En ce qui concerne les lignes d'approvisionnement des civils les plus démunis, M. Beasley s'est fait l'écho de la même préoccupation que d'autres porte-parole des Nations Unies en affirmant qu'il y a « des endroits où les forces russes ont assiégé la ville et ne nous permettent pas l'accès dont nous avons besoin »<sup>184</sup>.

### *Les autres sites de conditions mettant la vie en danger*

Dans un village situé au sud de Tchernihiv, des soldats russes ont enfermé plus de 350 personnes dans le sous-sol d'une école pendant 28 jours, entraînant la mort de dix d'entre elles par suffocation et dans des conditions mortelles<sup>185</sup>. Des civils des régions de Kiev et de Tchernihiv interrogés par Human Rights Watch ont décrit leur détention pendant des jours ou des semaines dans des conditions insalubres et étouffantes, avec peu ou pas de nourriture, une eau insuffisante et aucun accès à des toilettes<sup>186</sup>. Pendant l'occupation de Boutcha, six personnes vivant dans une maison de retraite sont mortes de faim, selon les employés du cimetière<sup>187</sup>. Le 21 avril, le Président Poutine a directement ordonné un blocus complet de l'aciérie Azovstal « de sorte qu'une mouche ne puisse pas passer », alors qu'il y restait encore 1 000 civils à ce moment-là<sup>188</sup>. Selon des images satellite, des vidéos publiées par des responsables ukrainiens et des témoins, les forces russes ont également mis en place des camps dits de « filtration », où les résidents sont interrogés, torturés et privés des produits de première nécessité<sup>189</sup>.

### *Les viols et violences sexuelles*

L'ampleur des témoignages de violences sexuelles et de viols dans les zones occupées par les Russes laisse penser qu'il s'agit d'un phénomène généralisé et systématique commis par les forces russes<sup>190</sup>. La Mission de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies en Ukraine continue « de recevoir des allégations de viols, y compris de viols collectifs, de tentatives de viol, de nudité forcée, de menaces de violence sexuelle à l'encontre de femmes et de filles, d'hommes et de garçons civils »<sup>191</sup>. Des résidents locaux, des coroners, des bénévoles, des fonctionnaires ukrainiens et des enquêteurs internationaux ont également mis en évidence un schéma de violences sexuelles à

<sup>183</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas>

<sup>184</sup> <https://www.cbsnews.com/video/full-interview-world-food-programme-chief-david-beasley-on-face-the-nation/> ; voir aussi <https://news.un.org/en/story/2022/03/1115252>

<sup>185</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/05/02/older-people-no-longer-invisible-casualties-war-ukraine>

<sup>186</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/05/18/ukraine-executions-torture-during-russian-occupation>

<sup>187</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/05/02/older-people-no-longer-invisible-casualties-war-ukraine>

<sup>188</sup> <https://www.theguardian.com/world/2022/apr/21/russian-forces-accused-of-secret-burials-of-civilians-in-mariupol>

<sup>189</sup> <https://www.cnn.com/2022/05/23/europe/russia-ukraine-filtration-camps-intl-cmd/index.html> ; <https://www.bbc.com/news/world-europe-61208404> ; <https://www.washingtonpost.com/world/2022/05/06/ukraine-mariupol-russian-filtration-camp-video/> ; <https://www.washingtonpost.com/world/2022/03/27/russian-camps-outside-mariupol/> ; [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final\\_22-march-5-april-3\\_eng\\_proof.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final_22-march-5-april-3_eng_proof.pdf) (Camp de filtration dans l'Oblast de Donetsk)

<sup>190</sup> <https://www.cnn.com/2022/04/22/europe/ukraine-sexual-violence-allegations-russia-cmd-intl/index.html> ;

<https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas> ;

<https://www.theguardian.com/world/2022/apr/03/all-wars-are-like-this-used-as-a-weapon-of-war-in-ukraine> ;

[https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final\\_22-march-5-april-3\\_eng\\_proof.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/04/final_22-march-5-april-3_eng_proof.pdf)

<sup>191</sup> <https://ukraine.un.org/en/181201-press-briefing-head-un-human-rights-monitoring-mission-ukraine-matilda-bogner> ; Si les femmes et les filles constituent la majorité des victimes, les hommes et les garçons ont également été la cible de violences sexuelles. Voir par exemple, <https://www.theguardian.com/world/2022/may/03/men-and-boys-among-alleged-victims-by-russian-soldiers-in-ukraine>



travers l'Ukraine, notamment dans les oblasts de Donetsk, Kharkiv, Kherson, Kyiv, Mykolaiv, et Vinnystia<sup>192</sup>. Les rapports font état de viols collectifs de mères et de leurs enfants ensemble, de viols au domicile des victimes ou dans des abris, et de viols de parents devant les enfants et vice versa<sup>193</sup>. Human Rights Watch a vérifié des actes brutaux de violence sexuelle dans un village de la région de Kharkiv sous contrôle russe à l'époque, où un soldat russe a violé à plusieurs reprises une villageoise sous la menace d'une arme et lui a lacéré le cou et le visage dans une école abritant principalement des femmes et des filles<sup>194</sup>. Selon la médiatrice ukrainienne, des soldats russes ont violé un garçon de 11 ans à Boutcha, tandis que sa mère était attachée à une chaise et forcée de regarder<sup>195</sup>. Amnesty International a recueilli le récit d'une femme dans un village à l'est de Kiev, dans lequel « deux soldats russes étaient entrés dans sa maison, avaient tué son mari, puis l'avaient violée à plusieurs reprises sous la menace d'une arme, tandis que son jeune fils se cachait dans une chaufferie à proximité »<sup>196</sup>. Ces cas infligent des actes génocidaires supplémentaires et des atteintes mentales graves aux membres de la famille forcés d'en être témoins.

Le viol et la violence sexuelle peuvent être des éléments probants du génocide, en tant que preuves à la fois de l'intention génocidaire et des actes visés aux articles II (b), (c), et (d), et de l'article II (a) lorsqu'ils sont suivis d'une exécution ou d'une mort causée par la torture<sup>197</sup>. Le viol et la violence sexuelle infligent une destruction physique et biologique à long terme bien documentée par le biais d'un traumatisme extrême, entraînant des suicides, des maladies sexuellement transmissibles et une incapacité ou un refus de procréer.

Pour conclure que l'ISIS a imposé des mesures de prévention des naissances à la communauté yazidie par le biais du viol, la Commission d'enquête sur la République arabe syrienne a cité le témoignage d'un expert en psychologie traumatique qui a soigné des centaines de femmes et de filles yazidies après avoir été détenues par l'ISIS. Selon ce témoignage, les femmes et les filles « ne voulaient pas se marier ou envisager des relations avec des hommes maintenant ou à l'avenir »<sup>198</sup>. Selon la médiatrice ukrainienne, les soldats russes ont dit aux femmes et aux filles détenues dans un sous-sol pendant 25 jours qu'« ils les violeraient de sorte qu'elles ne voudraient plus avoir de contacts sexuels avec aucun homme, pour les empêcher d'avoir des enfants ukrainiens »<sup>199</sup>. En 2016, la Commission d'enquête a estimé que les viols génocidaires constituaient des mesures de prévention des naissances en vertu de l'article II (d), comme l'a également reconnu la CIJ lorsque « la capacité de procréer des membres du groupe en est affectée »<sup>200</sup>.

Au cours des deux premières semaines d'avril, la médiatrice ukrainienne pour les droits de l'homme, Lyudmyla Denisova, a reçu 400 cas signalés de viols commis par les troupes russes<sup>201</sup>. Il y a

<sup>192</sup> <https://www.theguardian.com/world/2022/apr/25/evidence-ukraine-women-raped-before-being-killed-say-doctors-russia-war>

<sup>193</sup> <https://reliefweb.int/report/ukraine/sexual-violence-and-ukraine-conflict-april-2022>;

<https://news.yahoo.com/russian-soldiers-accused-of-raping-women-men-and-children-in-ukraine-224021315.html>

<sup>194</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/03/ukraine-apparent-war-crimes-russia-controlled-areas>

<sup>195</sup> <https://news.yahoo.com/russian-soldiers-accused-of-raping-women-men-and-children-in-ukraine-224021315.html>

<sup>196</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/04/ukraine-russian-forces-extrajudicially-executing-civilians-in-apparent-war-crimes-new-testimony/>

<sup>197</sup> Croatia para. 166. La Commission d'enquête a constaté qu'ISIS a commis l'acte interdit par l'article II (c) en réduisant en esclavage sexuel des femmes et des filles yazidies, soumises à des viols multiples, tout en étant privées de nourriture, d'eau et de soins médicaux. They came to destroy, para. 140.

<sup>198</sup> COI they came to destroy, para. 145. Voir aussi les conclusions de Human Rights Watch concernant la guerre du Kosovo: "One purpose that rape in the war may have served was discouraging women from reproducing in the future," disponible à [https://www.hrw.org/legacy/reports/2000/fry/Kosov003-02.htm#P186\\_35892](https://www.hrw.org/legacy/reports/2000/fry/Kosov003-02.htm#P186_35892)

<sup>199</sup> <https://www.bbc.com/news/world-europe-61071243>

<sup>200</sup> Croatia para. 166.

<sup>201</sup> [https://twitter.com/KyivIndependent/status/1519320459115966466?s=20&t=P2P4ZfCgUNW523B\\_VELFeQ](https://twitter.com/KyivIndependent/status/1519320459115966466?s=20&t=P2P4ZfCgUNW523B_VELFeQ)

également eu des rapports sur ce qui s'apparenterait à de l'esclavage sexuel<sup>202</sup>. À Boutcha, la médiatrice a signalé que des soldats russes ont retenu et violé systématiquement un groupe d'environ 25 femmes et filles âgées de 14 à 24 ans dans un sous-sol pendant 25 jours, ce qui a entraîné neuf grossesses<sup>203</sup>. Selon un témoin de première main enregistré par l'ONU, il existe une crainte généralisée parmi les Ukrainiens que le viol soit utilisé par la Russie comme une arme de guerre<sup>204</sup>.

D'autres cas suggèrent que le meurtre a été précédé ou précipité par un viol ou a donné lieu à des pensées suicidaires. Près de Kiev, les cadavres de femmes nues ont été retrouvés au bord de la route, et partiellement brûlés<sup>205</sup>. À Borodianka, le corps d'un homme a été retrouvé lourdement meurtri, avec un sac sur la tête, les mains liées et le pantalon baissé<sup>206</sup>. Un psychologue ukrainien a raconté avoir traité trois victimes âgées de 16 à 20 ans qui souffraient toutes de pensées suicidaires après des viols collectifs perpétrés par des soldats russes, « toutes racontant en gros la même histoire » (ce qui indique une pratique systématique) de trois à cinq soldats ayant envahi leur maison, les forçant à de la servitude domestique et les soumettant à des viols collectifs<sup>207</sup>.

Il existe également des enregistrements, diffusés par les services secrets ukrainiens (SBU), de soldats russes avouant avoir commis des viols et avoir été encouragés par leurs épouses à en commettre<sup>208</sup>. L'ampleur de la violence sexuelle liée à cette guerre n'apparaîtra qu'avec le temps, mais elle ne sera probablement jamais totalement révélée. Les raisons pour lesquelles les survivants ne sont pas disposés à signaler un viol, même à leur famille, sont nombreuses : stigmatisation, auto-culpabilisation, traumatisme extrême, honte, préoccupations en matière de sécurité ou manque de services et d'options en matière de justice<sup>209</sup>. Les survivantes de violences sexuelles dans les conflits peuvent être exclues de leur communauté, rejetées par leur famille ou jugées inaptes au mariage, en particulier dans les sociétés plus patriarcales<sup>210</sup>. En Ukraine, deux femmes ayant survécu à un viol dans le district de Brovary ont déclaré avoir été victimisées une deuxième fois lorsque leur communauté les a accusées de collaborer ou de recevoir des faveurs spéciales de la part des soldats russes en échange de relations sexuelles<sup>211</sup>.

### *Le transfert forcé d'Ukrainiens*

Le transfert à grande échelle d'enfants russes vers la Russie ou un territoire contrôlé par la Russie peut constituer un « transfert forcé d'enfants du groupe vers un autre groupe », conformément à l'article II (e) de la Convention sur le génocide. La dernière semaine d'avril, le ministre russe des Affaires étrangères a annoncé que plus d'un million de personnes avaient été transférées d'Ukraine

<sup>202</sup> <https://reliefweb.int/report/ukraine/sexual-violence-and-ukraine-conflict-april-2022>

<sup>203</sup> <https://www.bbc.com/news/world-europe-61071243>;

<https://www.nytimes.com/interactive/2022/04/11/world/europe/bucha-terror.html?searchResultPosition=1>; L'esclavage sexuel est un crime contre l'humanité en vertu du Statut de Rome, article 7(1)(g).

<sup>204</sup> <https://news.un.org/en/story/2022/04/1116422>

<sup>205</sup> <https://www.theguardian.com/world/2022/apr/03/all-wars-are-like-this-used-as-a-weapon-of-war-in-ukraine>

<sup>206</sup> <https://www.cnn.com/2022/04/14/europe/ukraine-russia-atrocities-eyewitness-intl-cmd/index.html>

<sup>207</sup> [https://zona.media/translate/2022/04/19/rape\\_eng](https://zona.media/translate/2022/04/19/rape_eng)

<sup>208</sup> <https://twitter.com/ServiceSsu/status/1513867211315757056?s=20&t=Hp8zz3A32TfIMFIKnQnGMQ>;

<sup>209</sup> Voir Statements by the UN Human Rights High Commissioner and the Head of UN Human Rights Monitoring Mission in Ukraine, <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2022/05/ukraine-update-human-rights-council-special-session> (“Survivors are often unwilling to be interviewed because of fear and stigma”); et <https://ukraine.un.org/en/181201-press-briefing-head-un-human-rights-monitoring-mission-ukraine-matilda-bogner> (“In general, however, we found that victims of sexual violence and their families and friends are reluctant to speak due to stigma... Over time the scale of these violations will become clearer.”)

<sup>210</sup> [https://newlinesinstitute.org/wp-content/uploads/Final-Edits\\_Gender-and-Genocide-Conference-Report\\_ep-Final.pdf](https://newlinesinstitute.org/wp-content/uploads/Final-Edits_Gender-and-Genocide-Conference-Report_ep-Final.pdf), p. 6.

<sup>211</sup> <https://www.cnn.com/2022/05/09/europe/ukraine-russian-soldiers-brovary-rape-victims/index.html>

en Russie depuis le 24 février, dont plus de 180 000 enfants selon le ministère russe de la Défense<sup>212</sup>. Alors que la Russie affirme que les évacuations sont volontaires, il est clair que les Ukrainiens sont en grande partie contraints de fuir en raison de l'invasion de la Russie, et les réfugiés et les fonctionnaires ont également déclaré avoir été transférés par la force ou la menace de la force<sup>213</sup>. Selon le Commissaire ukrainien aux droits de l'homme, plus de 121 000 enfants ont été déportés de force vers la Russie, où des modifications sont apportées à la législation afin d'accélérer l'adoption des enfants du Donbass<sup>214</sup>. Selon des responsables ukrainiens, des enfants ukrainiens ont été transférés de force dans des régions reculées de Russie, où ils seront contraints de suivre des cours en russe<sup>215</sup>. À la fin mars, le ministère ukrainien des Affaires étrangères a signalé le transfert forcé de plus de 2 000 enfants de la région du Donbass vers la Russie. Le ministère russe de la Défense a confirmé par la suite qu'un nombre similaire d'enfants avaient été transférés de la région vers la Russie sans que l'Ukraine ne soit impliquée<sup>216</sup>. Le 18 avril, des responsables ukrainiens ont indiqué que les forces russes avaient transféré de force 40 000 habitants de Marioupol vers la Russie<sup>217</sup>. Outre les actes relevant de l'article II(e), ces transferts à grande échelle par la force peuvent être qualifiés de nettoyage ethnique. La CIJ a indiqué que le nettoyage ethnique ou le fait de « rendre une région ethniquement homogène en utilisant la force ou l'intimidation pour en chasser les personnes appartenant à des groupes donnés »... peut « permettre de déceler l'existence d'une intention spécifique [de détruire] »<sup>218</sup>.

#### *La destruction de sites culturels et sacrés*

Au 2 mai, l'UNESCO a constaté les dommages causés à 120 sites culturels et sacrés depuis le 24 février<sup>219</sup>. Le 12 mars, les forces russes ont visé et endommagé l'un des sites chrétiens orthodoxes les plus sacrés d'Ukraine lors d'une frappe aérienne<sup>220</sup>. À Izyum, les bombardements russes ont endommagé une autre église orthodoxe ukrainienne qui a survécu à la Seconde Guerre mondiale<sup>221</sup>. À Irpin, les habitants ont indiqué que les forces russes ont délibérément visé le centre culturel d'Irpin par des tirs d'artillerie, dans le but d'effacer le patrimoine ukrainien de la ville<sup>222</sup>. Selon la jurisprudence, les attaques contre des sites culturels et religieux peuvent « légitimement être tenues compte pour établir l'intention de détruire le groupe physiquement »<sup>223</sup>.

#### *L'intention de détruire en partie*

Comme indiqué ci-dessus, la « partie » ciblée du groupe peut constituer un génocide si l'on tient compte de la taille ou de la prééminence de cette partie et du contrôle exercé par l'auteur. Au 24 mai 2022, le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a

<sup>212</sup> <https://www.reuters.com/world/more-than-1-mln-people-evacuated-ukraine-russia-since-feb-24-says-lavrov-2022-04-30/>; <https://www.nytimes.com/live/2022/04/30/world/ukraine-russia-war-news>

<sup>213</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/03/30/ukraine-mariupol-russia-evacuation-filtration/>; <https://www.nytimes.com/live/2022/04/30/world/ukraine-russia-war-news>

<sup>214</sup> <https://www.forbes.com/sites/ewelinaochab/2022/04/10/ukrainian-children-forcibly-transferred-and-subjected-to-illegal-adoptions/?sh=5072c55c30e0>

<sup>215</sup> <https://www.businessinsider.com/russia-forcibly-moved-mariupol-children-6000-miles-away-ukraine-official-2022-4>

<sup>216</sup> <https://www.reuters.com/world/europe/moscow-says-1847-children-among-thousands-transported-ukraine-russia-2022-05-03/>

<sup>217</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/04/26/urgently-help-ukraine-civilians-flee-mariupol>

<sup>218</sup> Bosnia, para. 190.

<sup>219</sup> <https://www.unesco.org/en/articles/damaged-cultural-sites-ukraine-verified-unesco>

<sup>220</sup> <https://www.nytimes.com/2022/03/13/world/europe/monastery-shelling-ukraine.html>

<sup>221</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/07/izyum-eastern-ukraine-razing-towns/>

<sup>222</sup> <https://www.cbc.ca/news/politics/ukraine-russia-irpin-putin-war-crimes-atrocity-1.6440301>

<sup>223</sup> Para. 344, citant Krstic, TCJ, para. 580

officiellement enregistré 3 930 civils tués et 4 532 blessés dans la guerre<sup>224</sup>, mais il prévient que le nombre de morts est plus élevé de plusieurs milliers, car la documentation est retardée dans les zones d'hostilités intenses<sup>225</sup>. La « partie » du groupe qui est ciblée n'est pas seulement démontrée par le simple nombre estimé de civils tués, un sous-comptage drastique. L'ampleur des atrocités visant les Ukrainiens doit être évaluée par rapport à la zone d'activité ou de contrôle de la Russie<sup>226</sup>. Les forces russes ont laissé une série de destruction physique concentrée lors de leur retrait des zones occupées, dont notamment des exécutions massives à bout portant, des actes de torture, la destruction d'infrastructures vitales, des viols et des violences sexuelles.

Enfin, la dimension qualitative de la partie ciblée du groupe doit être prise en compte, dont en particulier ses dirigeants politiques et communautaires ou d'autres membres emblématiques, car ces figures sont représentatives du groupe ou essentielles à sa survie. Les forces russes ont fait disparaître de force, torturé et tué des chefs de gouvernement et des dirigeants communautaires locaux<sup>227</sup>, comme à Hostomel<sup>228</sup>, Tchernihiv<sup>229</sup>, Motyzyhn, Nova Kakhovka et Melitol<sup>230</sup>, y compris la famille entière du maire de Motyzyhn jetée dans une fosse commune<sup>231</sup>. Selon une ONG locale, depuis le 9 avril, les forces russes ont enlevé au moins 11 maires<sup>232</sup>. Dans une lettre adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les États-Unis ont informé le Haut-Commissaire de renseignements indiquant que « les forces russes établissent des listes d'Ukrainiens identifiés à tuer ou à envoyer dans des camps à la suite d'une occupation militaire »<sup>233</sup>. D'autres membres du groupe qui peuvent jouer un rôle de direction plus informel ou qui sont emblématiques des Ukrainiens sont également visés. Dans les camps dits de « filtration », selon des témoins, des Ukrainiens sont torturés, disparaissent ou sont tués pour tout semblant de loyauté envers l'Ukraine, d'expression de l'identité nationale ukrainienne ou d'activisme<sup>234</sup>. En résumé, l'ensemble des atrocités concentrées commises par les forces russes à l'encontre des Ukrainiens dans les zones occupées par la Russie et la sélection d'Ukrainiens ou de dirigeants identifiables en vue de leur destruction physique témoignent d'une intention de détruire en partie le groupe national ukrainien.

### **L'attribution de l'intention génocidaire**

L'ensemble des atrocités visant les civils ukrainiens, et commises par l'armée russe ou les séparatistes soutenus par la Russie, est attribuable à la Russie du fait qu'ils sont des personnes et entités agissant en tant qu'organes de l'État ou sous le contrôle effectif d'agents de l'État. La même conclusion concernant l'attribution d'actes génocidaires à l'État que la Mission indépendante d'établissement des faits des Nations Unies sur le Myanmar a tirée concernant les « opérations de

<sup>224</sup> Ukraine: Civilian casualty update 23 May 2022. (n.d.). OHCHR.

<sup>225</sup> <https://www.theguardian.com/world/2022/may/10/ukraine-civilian-deaths-higher-official-toll-un-warns>

<sup>226</sup> Bosnia, para. 199.

<sup>227</sup> (p. 55, 59, 60 OSCE); <https://thehill.com/policy/international/598700-ukrainian-officials-say-russian-forces-have-abducted-third-mayor>; <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/07/izyum-eastern-ukraine-razing-towns/>

<sup>228</sup> <https://www.hrw.org/news/2022/05/02/ukraine-russian-forces-fired-civilian-vehicles>

<sup>229</sup> <https://www.washingtonpost.com/world/2022/04/05/chernihiv-scene-death-destruction/>

<sup>230</sup> <https://www.bbc.com/news/world-europe-60858363>

<sup>231</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/04/ukraine-russian-forces-extrajudicially-executing-civilians-in-apparent-war-crimes-new-testimony/>; <https://apnews.com/article/russia-ukraine-zelensky-kyiv-europe-evacuations-665fd06b92852547d7b27627b99509a6>; Truth Hounds report; para. 38 [https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU\\_Update\\_2022-03-26\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/HRMMU_Update_2022-03-26_EN.pdf)

<sup>232</sup> [https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report\\_-6-20-april-2022-1.pdf](https://truth-hounds.org/wp-content/uploads/2022/05/analytical-report_-6-20-april-2022-1.pdf) 13

<sup>233</sup> <https://www.washingtonpost.com/context/read-u-s-letter-to-the-u-n-alleging-russia-is-planning-human-rights-abuses-in-ukraine/93a8d6a1-5b44-4ae8-89e5-cd5d328dd150/>

<sup>234</sup> <https://www.cnn.com/2022/05/23/europe/russia-ukraine-filtration-camps-intl-cmd/index.html>;

<https://www.cbsnews.com/news/russia-ukraine-camps-pliant-population/>

nettoyage » menées par l'armée et d'autres forces du Myanmar contre les Rohingyas s'applique ici : « l'ampleur de l'implication de l'État est inéluctable »<sup>235</sup>.

Les premières enquêtes ont directement attribué certaines des atrocités les plus destructrices aux forces russes. Selon l'OSCE, « dans la plupart des cas [de destruction à grande échelle de biens civils,] les angles d'attaque, les munitions utilisées et les objets touchés démontrent clairement que ces attaques sont attribuables à la Russie »<sup>236</sup>. Des journalistes d'investigation et Amnesty International ont établi la présence ou l'implication des forces d'occupation russes sur de multiples sites d'exécutions extrajudiciaires massives et de torture de civils. Dans les environs de Boutcha, ces forces comprenaient la force de sécurité russe Vityaz, les gardes de la 76e division d'assaut aérien (une force parachutiste sous les ordres du ministre russe de la Défense, Sergei Shoigu) et des unités tchéchènes liées au chef de la République tchéchène, et fervent partisan de Poutine, Ramzan Kadyrov<sup>237</sup>. Vityaz est sous le commandement de la Garde nationale, Rosgvardiya, et dirigée par Viktor Zolotov, qui rend compte directement au Président Poutine. Les autorités ukrainiennes ont identifié la 64e brigade d'infanterie motorisée séparée de Russie comme responsable des atrocités commises à Boutcha, dont notamment le meurtre de civils par privation de nourriture<sup>238</sup>. En outre, des ONG, des journalistes et des experts en armement ont établi que nombre des vastes attaques aux armes à sous-munitions étaient directement imputables aux forces russes, notamment à la 79e brigade d'artillerie à roquettes lancée directement de la Russie et sous le commandement du colonel général Alexander Zhuravlyov<sup>239</sup>.

### **III. L'obligation de prévenir le génocide**

Comme l'a jugé la CIJ, « l'obligation de prévention et le devoir d'agir qui en est le corollaire prennent naissance, pour un État, au moment où celui-ci a connaissance, ou devrait normalement avoir connaissance, de l'existence d'un risque sérieux de commission d'un génocide »<sup>240</sup>. L'ensemble des destructions commises par les forces russes à l'encontre des Ukrainiens, documentées dans le présent rapport, peut guider la communauté internationale et les États individuels dans leur évaluation de la question de savoir si un génocide est en cours ou, à tout le moins, s'il existe un risque sérieux de génocide, déclenchant l'obligation de prévention correspondante.

#### **Le risque imminent de génocide**

Le Cadre d'analyse des Nations Unies pour la prévention des crimes d'atrocité fournit un guide supplémentaire pour évaluer le degré d'existence d'un tel risque grave de génocide, y compris les facteurs de risque spécifiques au génocide : 1) les tensions entre groupes et 2) les signes d'intention de détruire un groupe protégé, et leurs indicateurs<sup>241</sup>. En ce qui concerne le premier facteur de risque, la plupart des indicateurs sont bien présents dans la situation actuelle, notamment la négation par la Russie de l'existence d'un groupe ukrainien, l'histoire des atrocités commises en

<sup>235</sup> Detailed findings of the Independent International Fact-Finding Mission on Myanmar, Sept. 16, 2019, A/HRC/42/CRP.5, para. 222

<sup>236</sup> OSCE report, p. 28

<sup>237</sup> <https://www.reuters.com/investigates/special-report/ukraine-crisis-bucha-killings-soldiers/>; voir aussi Amnesty pp. 6-16, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur50/5561/2022/en/>.

<sup>238</sup> <https://www.nytimes.com/2022/04/29/world/europe/bucha-russian-soldiers-atrocities.html>

<sup>239</sup> <https://www.hrw.org/report/2022/05/11/intense-and-lasting-harm/cluster-munition-attacks-ukraine>; <https://www.cnn.com/2022/05/12/world/russia-general-ukraine-syria-cluster-bombs-intl-cmd/index.html>

<sup>240</sup> Bosnia v Serbia, para. 431.

<sup>241</sup> [https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3\\_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes\\_EN.pdf](https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf) 18-19. Voir aussi JBI Risk Factors for Genocide, pp. 2-4.

toute impunité et les conflits passés pour les ressources ou la participation politique<sup>242</sup>. À cet égard, la CIJ a souligné la pertinence d'un « climat particulièrement haineux » pour la question d'un risque grave, un climat qui existe indubitablement là où les soldats russes ont été conditionnés pour intérioriser des messages assimilant les Ukrainiens aux nazis<sup>243</sup>. Les signes d'intention génocidaire au titre du deuxième facteur de risque visant les Ukrainiens ont tous été amplement démontrés dans ce rapport, dont la documentation de l'incitation, la destruction physique ciblée, la violence généralisée ou systématique, les mesures qui affectent gravement les droits reproductifs ou envisagent le transfert forcé d'enfants, la violence déshumanisante, l'utilisation d'armes interdites, les expressions fortes d'approbation du contrôle du groupe protégé<sup>244</sup>, et les attaques contre les maisons, les fermes, et les symboles et biens culturels ou religieux<sup>245</sup>.

Il existe également un certain nombre de facteurs déclencheurs supplémentaires, ou d'événements susceptibles de déclencher le début d'un génocide, notamment les hostilités armées, les mesures perçues comme menaçant la souveraineté d'un État (demande croissante des pays voisins d'adhérer à l'OTAN, que la Russie a considéré comme étant une menace pour sa sécurité nationale, nécessitant des « mesures de rétorsion »<sup>246</sup>), les actes d'incitation ou de propagande haineuse, et la commémoration d'épisodes traumatiques ou historiques qui peuvent exacerber les tensions (l'invasion de dénazification rappelant l'épisode historique traumatisant de la Russie pendant la Seconde Guerre mondiale).

Les éléments du présent rapport établissant l'existence manifeste d'un risque sérieux de génocide sont entièrement fondés sur des sources ouvertes, dont les États ne peuvent nier la connaissance.

### **La nature de l'obligation de prévenir**

La Convention sur le génocide impose aux États une obligation juridique minimale de prendre chacun des mesures raisonnables pour contribuer à la prévention du génocide, une obligation qui s'étend de manière extraterritoriale et s'applique indépendamment du fait que les actions d'un État suffisent ou non à prévenir le génocide. Les États ayant des liens politiques forts avec la Russie ont davantage le devoir d'user de leur influence à cet égard, car le devoir de prévention varie d'un État à l'autre en fonction de sa :

capacité [...] à influencer effectivement l'action des personnes susceptibles de commettre, ou qui sont en train de commettre, un génocide. Cette capacité est elle-même fonction, entre autres, de l'éloignement géographique de l'État considéré par rapport au lieu des événements, et de l'intensité des liens politiques et de tous ordres entre les autorités dudit État et les acteurs directs de ces événements<sup>247</sup>.

La CIJ a très clairement défini cette obligation comme exigeant des États parties qu'ils mettent « en œuvre tous les moyens qui sont raisonnablement à leur disposition en vue d'empêcher, dans la

<sup>242</sup> [https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3\\_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes\\_EN.pdf](https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf), p. 18.

<sup>243</sup> Bosnia v. Serbia, para 438.

<sup>244</sup> Voir le traitement réservé par la Russie aux forces russes responsables d'atrocités. Par exemple, Poutine a décerné à la brigade soupçonnée d'avoir commis des atrocités à Boutcha un titre honorifique pour avoir « protégé la souveraineté de la Russie », saluant le « grand héroïsme et le courage de l'unité... un modèle dans l'accomplissement de son devoir militaire, sa bravoure, son dévouement et son professionnalisme ».

<sup>245</sup> [https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3\\_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes\\_EN.pdf](https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/about-us/Doc.3_Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_EN.pdf), p. 19.

<sup>246</sup> <https://apnews.com/article/russia-ukraine-putin-kyiv-western-europe-4e2a185188fa94200161b831d6692683>

<sup>247</sup> Bosnia v. Serbia, para 430.

mesure du possible, le génocide »<sup>248</sup>. Dans ce contexte, tous les États doivent employer tous les moyens raisonnablement disponibles pour influencer les dirigeants russes, publiquement et en privé, afin qu'ils prennent des mesures pour protéger les civils ukrainiens vulnérables du risque imminent de génocide, notamment en obtenant des garanties pour des zones et des corridors humanitaires sécuritaires, l'accès aux soins médicaux et aux produits de première nécessité, et des processus de responsabilisation pour les crimes d'atrocité commis par les soldats russes.

## Conclusion

En 1995, les détails du massacre de plus de 7 000 garçons et hommes musulmans bosniaques à Srebrenica n'ont été révélés à la communauté internationale que lorsqu'il était trop tard pour empêcher un génocide qui s'est produit en quelques jours<sup>249</sup>. En 2022, nous avons les moyens de suivre avec précision des atrocités similaires au fur et à mesure qu'elles se déroulent et de réagir en conséquence.

Ce rapport établit des motifs raisonnables de conclure que la Russie porte la responsabilité de l'État pour (a) l'incitation directe et publique à commettre un génocide et (b) un ensemble d'atrocités dont on peut déduire l'intention de détruire en partie le groupe national ukrainien, en violation de l'article II et de l'article III (c). En outre, le rapport établit de manière concluante l'existence d'un risque sérieux de génocide, déclenchant l'obligation juridique de tous les États de prévenir le génocide en vertu de l'article I de la Convention sur le génocide.

---

<sup>248</sup> Id. Bosnia, p. 430.

<sup>249</sup> Voir Report of the Secretary General, Fall of Srebrenica, Aftermath of the Fall of Srebrenica, p. 72, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N99/348/76/IMG/N9934876.pdf?OpenElement>

## Postface de l'honorable Irwin Cotler

Le Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne et l'Institut New Lines ont travaillé sans relâche pour compiler des preuves complètes des atrocités commises par la Russie dans sa violation de chacune des normes fondamentales de l'ordre international fondé sur des règles. J'espère que les preuves accablantes présentées ici seront utilisées par les parlementaires, les conseillers juridiques et les tribunaux pour rendre un jugement rapide, demander des comptes à la Russie, et faire respecter notre obligation urgente de protection et de prévention. Nous comprenons qu'il existe une réticence à invoquer la Convention sur le génocide – et que cela pourrait inviter à un débat sur la définition plutôt que sur les mesures nécessaires à prendre – mais en l'occurrence, les atrocités systématiques visant les Ukrainiens nous obligent à tirer une conclusion opportune sur le droit applicable. Ce dont nous sommes témoins aujourd'hui, c'est d'une incitation indéniable au génocide menée par des responsables du Kremlin, qui dépeignent intentionnellement les Ukrainiens comme des sous-hommes et des menaces existentielles pour la Russie. En considérant toutes les atrocités systématiques commises par les forces russes à l'encontre des Ukrainiens, on peut en déduire et attribuer une intention génocidaire visant à détruire en partie le groupe national ukrainien. Les preuves rassemblées, l'analyse et le cadre prédictif appliqué ici montrent clairement qu'il existe, au minimum, un risque sérieux de génocide. Les États sont désormais informés et ont l'obligation juridique de prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher la Russie de commettre de nouvelles atrocités. Lorsque la communauté internationale réfléchit à la plus grande menace pour l'ordre international et la paix et la sécurité européennes de l'histoire moderne, nous ne pouvons plus dire en bonne conscience que nous ne savions pas. Nous savons maintenant, et nous devons agir.

Honorable Irwin Cotler, Président international du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, Montréal, QC.



## Annexes

Ce rapport a été réalisé avec la contribution et après consultation de nombreux experts indépendants, dont les suivants qui ont accepté d'être identifiés publiquement :

### **Yonah Diamond**

Yonah Diamond est un avocat international spécialisé dans la prévention des atrocités et la défense des prisonniers politiques au Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne. Il est co-auteur et membre du comité directeur du rapport juridique intitulé *Cameroon's Unfolding Catastrophe : Evidence of Human Rights Violations and Crimes against Humanity*. Il est l'auteur principal du rapport d'experts indépendants intitulé *The Uyghur Genocide : An Examination of China's Breaches of the Genocide Convention*. Diamond a participé à ce projet en tant qu'auteur principal.

### **Professeur John Packer**

Le professeur John Packer est professeur inaugural de la bourse Neuberger-Jesin pour l'étude de la résolution de conflits internationaux à la Faculté de droit et directeur du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa. Pendant plus de 20 ans, il a travaillé pour des organisations intergouvernementales (HCNUR, OIT, HCNUDH, DAPNU, OSCE), notamment dans le cadre d'enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme, notamment en Irak, en Afghanistan et en Birmanie/Myanmar. Il a été conseiller juridique principal et premier directeur du Bureau du Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le professeur Packer a participé à ce projet en tant que conseiller principal.

### **Erin Farrell Rosenberg**

Erin Farrell Rosenberg est chercheuse invitée à l'Urban Morgan Institute for Human Rights de la faculté de droit de l'Université de Cincinnati. Elle est une avocate spécialisée dans le droit pénal international et les réparations, ayant travaillé au TPIY et à la Cour pénale internationale pendant une décennie. Elle est l'ancienne conseillère principale du Centre pour la prévention du génocide au Musée commémoratif de l'Holocauste des États-Unis, où elle a été l'auteure principale de la série de rapports intitulée *Practical Prevention : How the Genocide Convention's Obligation to Prevent Applies to Burma*. Elle est membre du comité de rédaction du Journal of International Criminal Justice (JICJ) et du groupe de travail de l'ABA sur les crimes contre l'humanité. Rosenberg a participé à ce projet en tant que conseiller principal.

### **Professeure Susan Benesch**

La professeure Susan Benesch a fondé et dirige le Dangerous Speech Project ([dangerousspeech.org](http://dangerousspeech.org)), dont l'objectif est d'étudier les discours susceptibles d'inspirer la violence - et de trouver des moyens de les prévenir, sans porter atteinte à la liberté d'expression. Avocate internationale spécialisée dans les droits de l'homme, elle est également associée à la faculté du Berkman Klein Center for Internet & Society de l'Université Harvard.

### **Rayhan Asat**

Rayhan Asat est une avocate spécialisée dans les droits de l'homme, établie à Washington DC. Diplômée de la Harvard Law School et ancienne avocate spécialisée dans la lutte contre la corruption dans un grand cabinet d'avocats américain, elle est spécialisée dans le droit international des droits de l'homme. Elle est actuellement chercheuse principale au Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne et est également fondatrice et présidente de l'American Turkic International Lawyers Association.

**Adejoké Babington-Ashaye**

Adejoké Babington-Ashaye est une experte en droit international. Elle est activement engagée dans la fourniture d'un soutien technique et de conseils pour les poursuites nationales et les enquêtes sur les crimes internationaux par le biais de l'ONUDC et de la Fondation Wayamo, et a été enquêteur à la Cour pénale internationale (2005 - 2010). Mme Babington-Ashaye a également été ancienne conseillère principale à la Banque mondiale (2012 - 2021) et ancienne juriste associée à la Cour internationale de justice (2010 - 2012).

**Christopher Atwood**

Christopher Atwood est un étudiant diplômé de l'Institut Harriman de l'Université de Columbia. Il effectue des recherches sur les perceptions régionales de l'identité, de la culture et des communications. Il a conseillé plusieurs organisations de médias, de publicité et de marketing ainsi que des ONG en Ukraine et en Russie.

**Santiago A. Canton**

Santiago A. Canton est directeur du programme Peter D. Bell Rule of Law au Dialogue interaméricain et chercheur international invité à l'American University Washington College of Law. En 1998, il a été le premier rapporteur spécial pour la liberté d'expression dans le système interaméricain. De 2001 à 2012, il a été secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains. En 2005, M. Canton a reçu le Grand Prix Chapultepec de l'Association interaméricaine de presse pour sa contribution à la promotion, au développement, au renforcement et à la défense des principes de la liberté d'expression.

**Honorable Irwin Cotler**

L'Honorable Irwin Cotler est le président international du Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, professeur émérite de droit à l'Université McGill, ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada, et député de longue date, et avocat international des droits de la personne.

**Professeur David Crane**

Le professeur David Crane est professeur de pratique à la faculté de droit de l'Université de Syracuse. Il enseigne le droit international, le droit pénal international, le droit international humanitaire, le droit de la sécurité nationale et d'autres sujets connexes. Il est également le fondateur de la campagne "I am Syria" et de "Impunity Watch". Auparavant, M. Crane a été le procureur en chef du Tribunal international pour les crimes de guerre en Afrique de l'Ouest, connu sous le nom de Tribunal spécial pour la Sierra Leone, nommé par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, de 2002 à 2005.

**Dato Param Kumaraswamy**

Dato Param Kumaraswamy est un éminent juriste international qui a été président du Conseil du barreau de Malaisie de 1986 à 1988 et rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies de 1994 à 2003. Il a beaucoup écrit sur l'indépendance de la profession juridique et du pouvoir judiciaire et sur l'importance des droits de l'homme. Il a donné de nombreuses conférences sur une variété de sujets juridiques, notamment sur le rôle d'un pouvoir judiciaire indépendant et responsable dans la promotion de la démocratie.

**Ambassadrice Kelley Currie**

L'ambassadrice Kelley Currie est une avocate spécialisée dans les droits de l'homme qui a servi en qualité d'ambassadrice itinérante des États-Unis pour les questions mondiales relatives aux femmes

(2019 - 2021) et de représentante des États-Unis auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (2017 - 2019). Tout au long de sa carrière en politique étrangère, l'ambassadrice Currie s'est spécialisée dans les droits de l'homme, les réformes politiques, le développement, et les questions humanitaires. Elle est actuellement chercheuse principale adjointe au Center for New American Security et chercheuse principale non résidente au New Lines Institute.

### **Professeure Tanya L. Domi**

La professeure Tanya L. Domi est professeure adjointe à l'école des affaires internationales et publiques de l'Université Columbia et membre affilié de l'Institut Harriman. Mme Domi a mené des recherches sur l'intégration européenne des pays des Balkans occidentaux et sur l'élargissement de l'OTAN dans la région.

### **Dr. Tatyana Eatwell**

Dr. Tatyana Eatwell est une avocate du cabinet Doughty Street Chambers à Londres, au Royaume-Uni, spécialisée dans le droit international public et le droit international des droits de l'homme. Elle est intervenue dans des appels pénaux très médiatisés devant la Cour suprême du Royaume-Uni concernant l'interprétation du droit international sur, par exemple, les crimes de guerre, le terrorisme et la torture, et l'application du droit international dans les procédures nationales. Elle est titulaire d'un doctorat de l'Université de Cambridge en droit international public. Sa thèse porte sur les questions d'attribution et est intitulée "State Responsibility for the Unlawful Conduct of Armed Groups" (à paraître chez Cambridge University Press en 2022).

### **Mark Ellis**

Mark Ellis est le directeur de l'Association internationale du barreau et le président du groupe consultatif créé par les Nations Unies sur les questions relatives aux conseils de la défense du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux. Ellis a également été conseiller juridique de la Commission internationale indépendante sur le Kosovo et a été désigné par l'OSCE pour conseiller sur la création du Tribunal des crimes de guerre de Serbie. Il a participé activement au Haut Tribunal irakien et a agi en tant que consultant juridique auprès de l'équipe de défense de Nuon Chea aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

### **Zoe Gladstone**

Zoe Gladstone est titulaire d'un JD de l'Université d'Ottawa où elle s'est spécialisée dans les droits de l'homme et le droit international. Elle possède une expérience professionnelle variée dans le secteur public, notamment au ministère de la Justice et au ministère des Affaires étrangères du Canada, en tant qu'ancienne gestionnaire de projet au Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne, et en tant que stagiaire en politique et en droit à la Human Rights Foundation.

### **Professeur Max Hilaire**

Le professeur Max Hilaire est professeur à l'Université de New York, à Prague. Il est titulaire d'un M.A., d'un M.Phil et d'un doctorat en relations internationales de l'Université Columbia de New York. Il est spécialisé dans le droit international public, les droits internationaux de l'homme et le droit international humanitaire, le droit des Nations Unies et le droit des relations étrangères des États-Unis. Il est l'ancien professeur et président du département des sciences politiques de l'Université d'État Morgan. Il a été deux fois boursier Fulbright et a reçu un certain nombre de prix Fulbright-Hayes et d'autres prix d'excellence pour les professeurs. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus récent est *The Evolution and Transformation of International Law*.

### **Mofidul Hoque**

Mofidul Hoque est l'administrateur fondateur du Liberation War Museum au Bangladesh et le directeur du Centre d'études sur le génocide et la paix. Il est récipiendaire de la deuxième plus

haute distinction civile en Bangladesh, l'Ekushey Padak, et est reconnu internationalement pour son travail en tant que spécialiste du génocide, activiste et chercheur.

### **Professeur Steven T. Katz**

Le professeur Steven T. Katz est titulaire de la chaire Alvin J. et Shirley Slater d'études juives sur l'Holocauste à l'Université de Boston et est l'ancien directeur du Centre Elie Wiesel d'études juives. Il a précédemment enseigné au Dartmouth College et a publié de nombreux ouvrages sur l'Holocauste et la philosophie juive.

### **Professeur Hiroaki Kuromiya**

Le professeur Hiroaki Kuromiya est un professeur d'histoire émérite de l'Université de l'Indiana. Il étudie l'Ukraine moderne et contemporaine dans le contexte plus large de l'histoire eurasienne. Kuromiya a écrit sur le Donbass, historique et contemporain, l'Holodomor, la Grande Terreur, et d'autres sujets et thèmes, principalement pendant l'ère stalinienne.

### **Professeur Errol Mendes**

Le professeur Errol Mendes est avocat, auteur et professeur. Il a été conseiller auprès de sociétés, de gouvernements, de groupes de la société civile et des Nations Unies. Ses intérêts en matière d'enseignement, de recherche et de conseil comprennent le droit constitutionnel et les droits de l'homme, le droit international public, y compris le droit humanitaire et le droit pénal international, ainsi que le droit des affaires et du commerce international.

### **Professeur Norman M. Naimark**

Le professeur Norman M. Naimark est le professeur Robert et Florence McDonnell d'études est-européennes à l'Université de Stanford. Naimark s'intéresse à l'histoire moderne de l'Europe de l'Est et de la Russie, ainsi qu'au génocide et au nettoyage ethnique au XXe siècle. Il est l'auteur de *Genocide : A World History*. M. Naimark a obtenu son doctorat en histoire à l'Université de Stanford en 1972. En plus de ses innombrables postes universitaires, il a été décoré de la Croix d'officier de l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne en 1996.

### **Dr. Melanie O'Brien**

Dr. Melanie O'Brien est professeure associée de droit international à la faculté de droit de l'Université d'Australie occidentale. Elle est présidente de l'International Association of Genocide Scholars et membre du WA International Humanitarian Law Committee de la Croix-Rouge australienne. Les domaines de recherche et de supervision d'O'Brien comprennent le droit pénal international, les études sur le génocide, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire, la théorie juridique féministe, le droit international public, le droit pénal comparé, le maintien de la paix et le droit militaire. Les travaux d'O'Brien sur le mariage forcé ont été cités par la Cour pénale internationale, et elle a été *amicus curiae* devant la CPI.

### **Dr. Ewelina U. Ochab**

Dr. Ewelina U. Ochab est une défenseuse des droits de l'homme, auteur et co-fondatrice de la Coalition for Genocide Response. Elle travaille sur le thème du génocide, et plus particulièrement sur la persécution des minorités ethniques et religieuses dans le monde. Ses principaux projets portent sur le génocide perpétré par Daesh en Syrie et en Irak, les atrocités commises par Boko Haram en Afrique de l'Ouest, la situation des musulmans rohingyas au Myanmar et des Ouïghours en Chine. Elle a rédigé plus de 30 rapports pour l'ONU et a présenté des exposés oraux et écrits au Conseil des droits de l'homme, au Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, à PACE et à d'autres forums internationaux et régionaux.

### **Professeur Maxim Pensky**

Le professeur Max Pensky est professeur de philosophie à l'Université de Binghamton, l'Université de l'État de New York, où il est codirecteur fondateur de l'Institut pour la prévention du génocide et des atrocités de masse (I-GMAP). Il a été boursier de l'Université Goethe de Francfort ainsi que des Universités d'Oxford et de Cornell.

### **Emily Prey**

Emily Prey est analyste principale au New Lines Institute for Strategy and Policy. Elle est experte en genre, spécialisée dans le génocide et la justice transitionnelle et titulaire d'un master en analyse de genre et sécurité humaine de la Fletcher School of Law and Diplomacy. Elle a contribué au rapport d'experts indépendants intitulé *Le génocide des Ouïghours : Un examen des violations de la Convention sur le génocide par la Chine*.

### **Ambassadeur Allan Rock**

L'ambassadeur Allan Rock est président émérite et professeur de droit à l'Université d'Ottawa. Il a pratiqué pendant 20 ans comme avocat plaidant à Toronto avant d'être élu au Parlement, où il a occupé plusieurs postes au sein du Cabinet. Il a ensuite été ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies à New York, où il a dirigé les efforts du Canada pour obtenir l'adoption unanime par les États membres de l'ONU de la responsabilité de protéger.

### **Dean Michael Scharf**

Dean Michael Scharf est codoyen de la faculté de droit de la Case Western Reserve University depuis 2013. Il est également directeur général du Public International Law and Policy Group, une ONG nommée pour le prix Nobel de la paix. Il a dirigé des projets de justice transitionnelle financés par l'USAID en Ouganda, en Côte d'Ivoire, en Libye, et en Turquie (pour la Syrie), ainsi que des projets de piraterie maritime au Kenya, à Maurice et aux Seychelles. M. Scharf a également occupé de nombreux postes au sein du Département d'État américain en tant qu'avocat.

### **Ambassadeur David J. Scheffer**

L'ambassadeur David J. Scheffer est le professeur international Francqui, KU Leuven, et a été le premier ambassadeur itinérant américain pour les questions de crimes de guerre (1997-2001). Scheffer a participé à la création des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, du tribunal spécial pour la Sierra Leone et du tribunal pour les Khmers rouges. Il a également dirigé l'équipe de négociation américaine lors des pourparlers des Nations Unies sur la Cour pénale internationale. M. Scheffer est professeur émérite de clinique et directeur émérite du Center for International Human Rights à la Northwestern Pritzker School of Law.

### **Professeur Marci Shore**

La Professeure Marci Shore est professeure associée d'histoire à l'Université Yale et régulièrement invitée à l'Institut für die Wissenschaften vom Menschen de Vienne. Elle est la traductrice de *The Black Seasons* de Michał Głowiński et l'auteur de *Caviar and Ashes: A Warsaw Generation's Life and Death in Marxism, 1918-1968*, *The Taste of Ashes: The Afterlife of Totalitarianism in Eastern Europe*, and *The Ukrainian Night: An Intimate History of Revolution*. Elle a reçu une bourse Guggenheim pour son projet actuel sur la phénoménologie en Europe centrale et orientale, dont le titre provisoire est le suivant *Eyeglasses Floating in the Sky: Central European Encounters that Took Place while Searching for Truth*.

### **Dr. David Simon**

Dr. David Simon est membre du comité exécutif du Consortium of Higher Education Centers for Holocaust, Genocide, and Human Rights Studies. M. Simon étudie la manière dont les États et les sociétés commettent et vivent les atrocités de masse, ainsi que leur rétablissement ultérieur. Il est

directeur des études de premier cycle à Yale et a été consultant pour plusieurs agences des Nations Unies, notamment le PNUD, l'INUFR, le Bureau du conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Projet de développement du millénaire.

### **Professeur Timothy Snyder**

Le professeur Timothy Snyder est professeur d'histoire Richard C. Levin à l'Université Yale et chercheur permanent à l'Institut des sciences humaines de Vienne. Ses ouvrages comprennent: *The Reconstruction of Nations: Poland, Ukraine, Lithuania, Belarus, 1569-1999* (2003), *Bloodlands: Europe Between Hitler and Stalin* (2010), *Black Earth: The Holocaust as History and Warning* (2015), et *On Tyranny: Twenty Lessons from the Twentieth Century* (2017). Il a été boursier Marshall à Oxford, et a reçu les bourses Carnegie et Guggenheim. Parmi ses autres distinctions, sont le prix Emerson en sciences humaines, le prix de littérature de l'Académie américaine des arts et des lettres, le prix de la Fondation pour la science polonaise en sciences sociales, le prix Leipzig pour la compréhension européenne, le prix du Comité néerlandais d'Auschwitz, et le prix Hannah Arendt en pensée politique.

### **Dr. Gregory H. Stanton**

Dr. Gregory H. Stanton est président fondateur de Genocide Watch, fondateur du Cambodian Genocide Project et fondateur de l'Alliance Against Genocide. Il a été président (2007 - 2009) de l'International Association of Genocide Scholars (IAGS). Alors qu'il travaillait pour le département d'État américain, il a rédigé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont créé le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

### **Chef Charles Taku**

Le chef Taku est un expert en droit international certifié qui a quarante ans d'expérience professionnelle et de procès. Il est le président sortant de l'Association du barreau de la Cour pénale internationale (ABCPI) et un administrateur et membre à vie du Conseil d'administration exécutif de l'Association du barreau africain (ABA). Au cours des deux dernières décennies, il a représenté des clients devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la Cour pénale internationale, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies à Genève et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples à Arusha, en Tanzanie.

### **Dr. György Tatár**

Dr. György Tatár est le président du conseil d'administration de la Fondation pour la prévention internationale du génocide et des atrocités de masse, établie à Budapest, en Hongrie, depuis 2011. Avant de rejoindre la Fondation, il a travaillé de 2004 à 2010 pour le Haut Représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune en tant que chef de la Task Force pour les questions de sécurité horizontale et la prévention des conflits au sein de l'unité de planification politique et d'alerte précoce. De 1977 à 2004, il a occupé divers postes au ministère hongrois des affaires étrangères à Budapest et dans les ambassades de Hongrie à Bagdad, Prague et Vienne.

### **Robert Tyler**

Robert Tyler est conseiller politique principal à New Direction – Foundation for European Reform, un groupe de réflexion basé à Bruxelles fondé par Margaret Thatcher en 2009 en tant que fondation officielle du Mouvement conservateur européen. Avant de travailler pour New Direction, il a travaillé comme conseiller politique au Parlement européen, en se concentrant sur la politique étrangère et la lutte contre le terrorisme.

## Remerciements

L'Institut New Lines et le Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne tiennent à remercier les personnes suivantes pour leur soutien inestimable, sans lequel ce rapport n'aurait pas été possible :

**Robert Tyler**, Conseiller politique senior, New Direction

**Aram Shabanian**, Spécialiste OSINT, Institut New Lines

**Skylar Banks**, stagiaire en politique, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne

**Clément Gun Cuninghame**, stagiaire en recherche, New Lines Institute

**Ella Johnson**, Stagiaire en droit, Centre Raoul Wallenberg pour les droits de la personne

**Alec Dionne**, stagiaire en recherche, New Lines Institute

Pour les travaux de traduction :

**Dr. Aboubacar Dakuyo**, Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, Université d'Ottawa.

**Yurii Popovych**, traducteur

**Maksym Popovych**, rédacteur juridique

**Ganna Huemer**, Traductrice

**Peter Marius Huemer**, Traducteur

**Pavel Havlicek**, chargé de recherche au Centre de recherche, Association pour les affaires internationales